

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 28 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Camille POUPONNEAU, Maire :

Etaient présents : Camille POUPONNEAU – Honoré NOUVEL – Brigitte HILLAT – Guillaume BEN – Denise CORTIJO - Miguel PAYAN - Maryline LOUIS LHOSTE – Gilbert FACCO - José SALVADOR – Corinne DUFILS JUANOLA - Nathalie FAYE – Nathalie CROSTA – Franck DUVALEY – Laurence TARQUIS – Yann KERGOURLAY - Rachel MOUTON – Fanny PRADIER – Benoit BEAUDOU - Florence MAZZOLENI – Bruno COSTES – Didier KLYSZ – Odile BASQUIN - Géraldine BON GONELLA

Ayant donné pouvoir : Benoit RABIOT à Denise CORTIJO – Laurence DEGERS à Nathalie FAYE - Denis LE BOT à Guillaume BEN – Nicolas DELPEUCH à Nathalie CROSTA – Romuald BEAUVAIS à Yann KERGOURLAY – Marion JOUAN RENAUD à Fanny PRADIER

Secrétaire de séance : Fanny PRADIER

---

Madame Camille POUPONNEAU, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Mme POUPONNEAU, Maire

Bonsoir à tous, nous sommes réunis ce soir pour le Conseil Municipal du budget dans une configuration normale où les 29 membres du Conseil Municipal étaient invités avec un masque, ainsi qu'un nombre limité de personnes du public. Nous avons pu ouvrir à 10 personnes du public sur inscription afin de pouvoir tenir la séance publique dans le respect des gestes barrières en sachant que l'ensemble des personnes qui avaient souhaité s'inscrire ont pu être présentes ce soir.

D'ores et déjà, je vous remercie tous de vos souplesses sur les calendriers parce qu'il a été compliqué de finaliser les agendas pour pouvoir voter l'ensemble des points que nous avons à mettre à l'ordre du jour. Comme je l'ai indiqué à certains, à partir de l'automne, j'aimerais que nous fonctionnions avec des calendriers préétablis qui permettent à chacun de s'organiser. Cela n'a pas été possible, vous le comprenez au vu de la situation un peu particulière et d'installation, mais nous le mettrons en place à partir de l'automne, pour faciliter la vie des uns et des autres.

**Désignation du secrétaire de séance**

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vous propose que Madame PRADIER soit désignée secrétaire de séance et fasse l'appel, nous entamerons ensuite l'ordre du jour.

Mme PRADIER, Conseillère Municipale, effectue l'appel nominal.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vous propose que nous passions au premier point de l'ordre du jour qui est l'exercice du droit à la formation des élus.

**1. FINANCES : Exercice du droit à la formation des élus**

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous avez reçu la délibération qui conformément à l'article L.2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales vous propose de fixer la somme qui sera consacrée à la formation des élus. Cette somme ne peut excéder 20 % de l'enveloppe des indemnités des élus et ne peut pas être inférieure à 2 % de cette même enveloppe.

Au vu de ce que nous avons constaté sur les CA précédents, nous vous proposons d'arrêter le montant des dépenses de formation à 1 350 euros qui est donc 2 % de l'enveloppe des indemnités, c'est-à-dire le minimum. Nous adapterons au fur et à mesure si les demandes étaient plus importantes. Là, il reste seulement quelques mois, vous l'avez compris, pour finaliser ce budget 2020. Si un besoin important s'exprimait de la part des conseillers municipaux, nous augmenterions cette enveloppe sur l'année prochaine.

Y a-t-il des remarques particulières ? Bienvenue à Madame Corinne JUANOLA qui nous rejoint et donc, Madame PRADIER vous notez qu'elle rejoint la séance à 18 h 38. S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous propose de mettre ce point au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Délibération adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n° 202007DEAC50 « FINANCES »**

**Objet : Exercice du droit à la formation des élus**

Conformément à l'article L.2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose « ...le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la Commune... », il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de formation.

Le Conseil Municipal ayant arrêté le montant total brut des indemnités de fonctions à la somme de 66 200 €, la dépense de formation ne pourra excéder 20 % de cette somme, soit 13 240 € et ne peut être inférieure à 2 % de cette somme, soit 1 324 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- 1 – d'arrêter le montant des dépenses de formation à 1 350 €,
- 2 – de déterminer les orientations comme suit :

- Le droit à la formation est un droit individuel, ouvert à chaque élu qui pourra bénéficier, pendant l'exercice de son mandat, de la prise en charge de sa formation relative aux questions ayant trait à la fonction élective et à la gestion municipale.

- Les sommes inscrites au budget de la Commune correspondent à des sessions de formation, suivies éventuellement au sein de plusieurs organismes, en fonction des demandes des élus

- Les critères de la répartition des crédits consacrés à la formation de chacun des élus sont donc les suivants : le budget de 1 350 € sera réparti sur la base de 1/29ème du montant, soit un crédit individuel de formation par élu de 46.55 €, sachant qu'au sein d'un même groupe politique, tout élu pourra faire bénéficier un ou plusieurs de ses colistiers, de son attribution individuelle.

Chaque formation fera l'objet d'une convention avec l'organisme prestataire, soit annuelle par groupe politique, soit individuelle par type de formation.

3- d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions susmentionnées.

4- d'inscrire au budget de la commune la somme afférente à la dépense, chapitre 65

Mme POUPONNEAU, Maire

Ensuite, nous allons passer à un point important de ce Conseil Municipal qui est le Rapport sur les Orientations Budgétaires. Avant de rentrer dans le vif du sujet, je tenais ce soir à remercier tout particulièrement les agents qui se sont très investis pour monter ce budget et ce DOB, la DGS bien évidemment, mais je pense aussi particulièrement à nos agents à la comptabilité qui ont fait preuve d'un investissement tout particulier et je tenais à ce qu'ils en soient tout particulièrement remerciés ce soir.

**2. FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire**

Mme POUPONNEAU, Maire

Les éléments principaux de ce DOB ont été présentés dans les grandes lignes en Commission Permanente en fin de semaine dernière. Entre-temps, vous avez reçu la maquette et nous avons pu répondre à vos éventuelles questions même s'il y en avait peu. D'habitude, vous le savez, ce DOB se tient normalement quelques semaines avant l'adoption du budget. L'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 permettait, au vu de la situation exceptionnelle et du report de la date pour voter le budget, de pouvoir faire sur la même séance ce ROB et le vote du budget. C'est la solution que nous avons choisi et qui est bien évidemment exceptionnelle et liée à la situation.

Je vous propose de faire une rapide introduction. Ensuite, Monsieur Miguel PAYAN pourra vous présenter les éléments contenus dans le DOB et après comme le suggère la loi, nous aurons un débat.

En guise d'introduction ce que je souhaitais vous dire sur le budget, c'est que bien évidemment et vous le savez toutes et tous, nous sommes dans une situation totalement inédite puisqu'à la fois, nous avons à vivre une crise sanitaire sans précédent et par ailleurs, nous votons un budget sur l'année 2020 alors que nous sommes le 28 juillet 2020, c'est-à-dire qu'il reste seulement quelques mois pour finaliser ce budget et que nous sommes arrivés, vous le savez, le 26 mai, donc pendant cinq mois sur cette année 2020, le budget a commencé à être consommé par l'équipe précédente.

C'est donc une situation inédite, je vous le disais, mais nous avons essayé de la rendre la plus objective possible en apportant le plus de chiffres possibles même si contrairement à ce que l'on peut dire, les chiffres aussi objectifs puissent-ils être, le regard que l'on pose dessus est aussi important et je ne doute pas que dans le débat, nous n'aurons peut-être pas le même regard sur ces mêmes chiffres.

En tout cas, nous avons essayé de mettre un maximum de données issues de l'audit financier que nous avons fait faire pour qu'elles puissent venir nourrir ce débat. Vous le savez, nous en avons parlé ici même, nous avons demandé un audit financier. C'est la société Finindev qui l'a réalisé. Le but de cet audit était justement de dépassionner le débat et d'avoir des données factuelles à la fois rétrospectives sur ce qui s'est passé sur la dernière mandature, mais qui nous aident aussi à faire plusieurs scénarios prospectifs pour choisir l'option budgétaire que nous allons retenir pour construire ce budget tout au long de la mandature.

Que disent les chiffres par rapport à la période de la mandature précédente de 2014 à 2019 ? Là, je parle en termes de mandature parce que vous le savez, il y a eu une situation particulière à Pibrac et un changement en 2015. Mais là, je fais la rétrospective sur la mandature. Selon les éléments du rapport, il apparaît que l'endettement a diminué de manière assez importante de 9,3 % entre 2014 et 2019 portant à cinq ans le ratio de solvabilité de la Commune. Mais, parallèlement, nous observons aussi que les dépenses d'investissement ont été très faibles, c'est-à-dire que si nous comparons Pibrac à des communes de la même strate, nous observons qu'en moyenne et par an, l'investissement à Pibrac sur la dernière mandature a été de 191 euros quand, en moyenne, pour les communes de la même strate, elle est de 292 euros. Cela veut dire que Pibrac a dépensé 191 euros par habitant par an pour investir alors que les autres communes qui ont la même taille que Pibrac investissent 292 euros.

Parallèlement, si nous regardons aussi des autres ratios de comparaison, nous observons qu'en termes de recettes d'investissement, la Commune a eu des recettes d'investissement très faibles pour ses projets, de l'ordre de 15 % ce qui est, là encore, bien inférieur à ce qui est observé dans les communes de la même strate.

Ce point nous a particulièrement alertés puisqu'il y a eu, sous la précédente mandature, le recrutement d'un directeur de cabinet qui a, toutes sommes cumulées, coûté 320 000 euros à la Commune et qui avait dans sa fiche de poste, parmi ses missions, la recherche de financements innovants extérieurs. Cela nous interroge d'autant plus que nous soyons en moyenne sur la précédente mandature à 15 % de subvention des projets.

Finalement, au regard de tous ces points, les conclusions et conséquences importantes que nous pouvons tirer, c'est que le besoin de financement a été majoritairement couvert par la trésorerie. Cette trésorerie qui, en plus, a bénéficié d'une situation exceptionnelle dont nous avons souvent parlé, qui est le legs BERTAINA à hauteur de 1,4 million qui fait que, sous la précédente mandature, c'est la trésorerie qui a permis d'investir alors qu'aujourd'hui, il n'y a plus de réserves financières. Certes, la Commune s'est désendettée, et je sais que Monsieur COSTES vous aimez à le rappeler et c'est juste, la Commune s'est désendettée, mais parallèlement, elle a aggravé son retard en matière d'équipements. C'est pour la mandature précédente sur la période 2014-2019.

Nous nous sommes ensuite attachés à regarder particulièrement ce qui s'est passé sur l'année 2019, donc la dernière année pleine qui s'est déroulée avant que nous arrivions et qui s'est terminée à trois mois des élections. Et là, quand nous regardons cette année et ce qui s'est passé, nous sommes assez surpris de voir que les charges que vous aviez pourtant maîtrisées sous la précédente mandature s'envolent entre 2018 et 2019 avec 6 % d'augmentation, et si nous regardons les charges à caractère général, c'est énorme puisque le bond est de 16 % au cours de la dernière année avant le changement de mandature. En regardant un petit peu en détail, nous constatons que les contrats et prestations de services ont augmenté de 213 %. Le montant était de 46 000 euros en 2018 et passe à 122 000 euros en 2019. D'autres postes comme l'entretien des espaces verts ou encore les publications, c'est-à-dire le Mag' de Pibrac, augmentent de 40 % sur cette dernière année.

Nous avons également observé que certaines lignes budgétaires sont quasi réalisées en intégralité alors que nous sommes en juillet. Enfin, s'agissant de la partie relative à l'investissement, nous nous rendons compte que sur cette année 2019, l'investissement enregistre un bond de 2,3 millions d'euros, ce qui est bien plus élevé que ce qui a pu être réalisé sur toutes les autres années. Et puis, surtout – surtout –, le point qui nous a

particulièrement inquiétés et j'espère que vous pourrez peut-être nous donner ce soir des éléments de réponse, c'est de voir que des subventions que vous aviez votées en Conseil Municipal n'ont pas été versées en 2019. Ce sont des sommes assez importantes. C'est le cas sur le C.C.A.S. où il manque 58 000 euros alors que parallèlement, en février 2019, vous avez fait voter l'augmentation des subventions aux crèches – ce dont nous nous réjouissons, mais qui viennent augmenter le budget du C.C.A.S. de 60 000 euros alors qu'il manque 58 000 euros de subventions. Par ailleurs, pour l'ECP, il manque 40 000 euros de subventions, ce qui vient faire que le TMP a eu cette année un résultat négatif pour la première fois. Nous y reviendrons, c'est un mauvais cadeau d'anniversaire pour les 30 ans du TMP.

Enfin, tout ceci nous interroge sur le budget 2019 et nous sommes contraints de vous dire que ce budget 2020 est la conséquence à la fois d'une crise sanitaire et d'une situation que nous héritons ; et d'une situation et d'une gestion sur 2019 qui nous paraissent clairement incompréhensibles, voire irresponsables, mais honnêtement, si vous avez ce soir des éléments d'explication, ce sera bien évidemment un grand plaisir de les entendre.

S'agissant du budget 2020, nous allons donc également devoir assumer des choix que vous aviez faits précédemment. C'est notamment le cas du projet d'investissement sur l'école où vous aviez proposé un projet de 14 classes alors qu'il y a seulement 8 classes à déménager. Alors, j'entends bien, vous allez me rétorquer – et on y reviendra – qu'il y a des montées d'effectifs prévues avec les logements que nous devons construire, mais quand nous voyons ce qui peut se passer en termes de situation économique, etc., les éléments tels qu'ils vont se projeter peuvent évoluer. C'est presque doubler le nombre de classes sur le projet qui s'élève – et on y reviendra – à 5,8 millions d'euros, appel d'offres ouvert. Sur 2020, vous annonciez notamment 1,2 million de subventions alors qu'il était possible d'en obtenir seulement la moitié au vu des règlements, je ne parle pas de ne pas être allé les chercher. Du coup, forcément, ce projet capte trois années d'investissement à lui seul et vous le savez très bien, vous étiez aux manettes, ce qu'implique un tel projet.

Par ailleurs, il va falloir bien évidemment absorber les 58 000 euros qui manquent au C.C.A.S. et les 40 000 euros qui manquent à l'ECP. C'est également quelque chose qui a impacté considérablement le budget. Et puis, nous allons devoir payer des marchés exorbitants sur lesquels vous vous êtes engagés avec des montants quelquefois qui ont considérablement augmentés.

Enfin, la dernière surprise à laquelle nous avons le droit, c'est de voir les 100 000 euros – puisque nous les avons comptés – de factures de 2019 que vous n'avez pas réglées et que vous nous avez laissé gentiment pour l'année 2020. Je veux parler des fluides, de l'entretien des bâtiments communaux, des amortissements, etc.

Vous voyez que tout cela fait que nous avons une situation particulièrement contrainte malgré tout, et je pense, Miguel PAYAN y reviendra, nous avons essayé d'avoir une politique générale en essayant de maintenir une réduction des charges à caractère général à hauteur de 6 %, une réduction des charges de personnel à hauteur de 5 %, alors que nous accusons une hausse des dépenses obligatoires de l'ordre de 7,9 %. Je fais notamment référence aux contrats engagés et donc, il faudra supporter les travaux de l'école Maurice Fonvieille.

S'agissant de l'investissement – on y reviendra –, nous avons quand même choisi de flécher quelques euros notamment sur la planification de premiers équipements sportifs et puis, la modernisation du matériel informatique. Depuis trois mois nous constatons, mais peut-être, l'aviez-vous constaté aussi, et aviez-vous prévu aussi de faire des choses, que la situation en termes d'informatique à la Mairie est assez catastrophique. Cela complexifie considérablement le travail des agents et cette situation ne permet pas d'offrir un certain nombre de services de manière dématérialisée et efficace auprès de la population. Nous avons donc choisi cette année de démarrer assez fort sur ce point-là pour pouvoir équiper tout le monde de manière convenable et travailler à la dématérialisation d'un certain nombre de choses.

Parallèlement, sur les grandes lignes pour les années qui suivent, nous serons fidèles à nos engagements de campagne, c'est-à-dire rattraper le retard en investissement, obtenir des taux de subvention plus importants sur nos projets, ne pas augmenter les impôts et puis, travailler à la réduction des charges. Et surtout un contrôle de gestion parce que j'ai été particulièrement surpris ainsi que Miguel PAYAN de voir qu'il n'y avait, à aucun moment, lorsqu'une facture arrivait ou lorsque l'on nous faisait signer un devis, un processus qui permette de savoir sur quelle ligne allait ce devis, s'il restait de l'argent sur la ligne et si c'était conforme au budget prévisionnel qui avait été fait sur cette ligne. Voilà, là, nous voudrions faire un gros travail d'engagement par rapport aux dépenses pour que chaque euro qui est l'euro du contribuable soit évalué avant d'être dépensé.

Je ne doute pas qu'il y aura peut-être des visions différentes de l'analyse que je viens de faire de la situation qui m'a été léguée. C'est normal, j'appelle à un débat serein et j'espère qu'il aura lieu d'une manière sereine. Nous ne chercherons pas avoir raison, c'est ce que j'écrivais dans mon édit, mais simplement être le plus juste

possible. Voilà, je laisse la parole à Miguel PAYAN qui va vous présenter ces nombreuses pages du DOB de manière synthétique et après, nous laisserons la parole à qui le souhaite.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Merci Madame le Maire. Bonsoir à tous. Nous avons convenu de faire le Débat d'Orientation Budgétaire sous forme d'un diaporama pour que ce soit plus facile à suivre et moins fastidieux que de parcourir des feuilles.

Tout d'abord, sur la présentation générale, Madame POUPONNEAU vient de le mentionner dans son propos introductif, nous avons des obligations et en plus, le format du Débat d'Orientation Budgétaire est maintenant très maquetté depuis le temps qu'existe cet exercice avant de proposer le budget. Tout d'abord, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants, il est présenté dans les deux mois précédant le vote du budget, et en tout cas, l'examen du budget primitif. Il fait l'objet d'une délibération spécifique, il est transmis pour le contrôle de légalité au Préfet et au Président de Toulouse Métropole et il est mis en ligne sur le site Internet.

La loi d'urgence sanitaire a permis cette année que le budget soit voté au maximum au 31 juillet et qu'au cours de la même séance, nous puissions présenter et suivre le Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce ROB, Rapport d'Orientation Budgétaire, est assez long. Nous l'avons communiqué à tous les conseillers municipaux. Là, il s'agit d'une synthèse, mais cela reste un peu lourd à vous présenter. J'essaierai d'être le plus rapide possible pour que cela ne soit pas trop pénible.

L'objectif et les obligations du Débat d'Orientation Budgétaire sont relativement simples, c'est évidemment le moment de discuter des orientations et d'informer sur la situation financière. C'est la raison pour laquelle c'est maintenant très maquetté avec d'une part, un rétrospectif, une analyse prospective et le niveau de la dette également.

C'est un acte très important dans la mesure où il doit être transmis. Il est de nature transparente. Il faut que les Pibracais puissent le lire dans son extension globale.

### **Contexte économique**

S'agissant du contexte économique, peut-être juste un petit rappel de la situation internationale avant le Covid et la crise sanitaire. Fin décembre 2019, début janvier, février 2020 une crise internationale et des tensions importantes entre la Chine et les États-Unis, les deux grandes puissances mondiales économiques. Cette tension était également conjuguée à des orientations de croissance économique de la Chine tout à fait faibles par rapport aux habitudes. Vous le savez, la Chine, c'est deux chiffres de croissance. Or, leur budget 2020 était prévu sur une croissance de 6 % et des répercussions sur l'économie générale globale. Et enfin, des tensions géopolitiques importantes avec l'Iran et des répercussions éventuelles sur le niveau du pétrole.

Si nous revenons sur des affaires économiques qui nous intéressent plus particulièrement, nous avons pris quelques exemples, nous aurions bien sûr pu parler du tourisme, c'est important pour la France. Nous aurions également pu parler du luxe qui est important pour la France. Nous avons dégagé la question de l'automobile avec une production industrielle automobile qui s'effondre littéralement, 22 % et 500 000 véhicules en moins. Bien sûr, nous, habitants de la métropole toulousaine, nous sommes très soucieux de ce qui se passe au niveau de l'aéronautique et vous le savez également, l'aéronautique nationale et toulousaine en particulier, ne va pas très bien et nous avons un plan de relance actuellement de la filière aéronautique de 10 milliards d'euros, ce qui n'empêche pas que les prévisions en termes d'emplois sont tout à fait désastreuses pour notre territoire avec 3 390 emplois – ce qu'on appelle la charrette des diminutions de l'emploi –, dont 2 400 en usines et 990 au siège. Donc voilà, la situation est pour nous, complètement catastrophique.

Sur la diapositive suivante, nous devons examiner ensemble quels repères économiques nous permettent d'élaborer notre budget rapidement pour 2020. La prévision de croissance est de -8,7 % pour l'année 2020 et vous voyez également -5,2 % en 2021 et -3,3 % en 2022. Les prévisions d'inflation sont actuellement de 1,1 %. S'agissant des prix du pétrole, ils seraient *a priori* stables à environ 43 \$ le baril. La prévision des prix réglementés de l'électricité est de + 2,4 % en février avec actuellement sur la table, une proposition d'augmentation de 1,55 %. En ce qui concerne la question des taux, les taux des emprunts longs qui vont bientôt nous intéresser évidemment, sur les 20 ans, c'est une moyenne de 1,40 %.

## La loi de finances

Avant d'examiner quelques aspects de la loi de finances, vous savez qu'elle est votée avant le 31 décembre de l'année précédente, donc avant le 31 décembre 2019 pour 2020. Les repères pour la loi de finances étaient simples, c'était une croissance de 1,3 % et un déficit public de 2,2 %. C'était lorsque la loi de finances a été faite. Celle-ci, évidemment, est très importante pour les concours qu'apporte l'État aux collectivités et en particulier, à Pibrac.

Les transferts de la loi de finances sont en légère progression de 3 % par rapport à l'année 2019 avec un taux de 115,7 milliards. Au sein de cette enveloppe, l'enveloppe de la DGF est stable pour 2020. Les principales dotations de l'État aux collectivités sont évidemment réparties par strate des collectivités et c'est stable à 27 milliards d'euros au niveau national et évidemment, il y a toujours des perdants. Actuellement, 14 200 communes après péréquation sont perdantes et Pibrac est malheureusement dans ce train.

Pibrac verra donc encore sa DGF baisser en 2020 à 814 000 euros, donc -25 000 euros en raison de l'écèlement de 155 000 euros, car nous avons un potentiel fiscal élevé et de la contribution au redressement des finances publiques de 360 000 euros depuis trois ans.

Les dotations d'investissement sont maintenues au niveau 2019 que ce soit la DETR (1 046 millions d'euros) ou la DSIL (570 millions d'euros). La loi de finances rectificative après Covid a récemment rallongé cette dotation d'un milliard d'euros.

Le fonds de compensation de la TVA est stable. Il y a des petites astuces sur les droits à tirage sur le fonds de compensation de TVA puisque pour l'instant, depuis plusieurs années, on essaie de réguler le fonds de compensation de TVA. En règle générale, et pour l'avenir, ce sera immédiatement, c'est-à-dire que lorsque vous dépensez des dépenses d'investissement, vous avez un retour en fonds de compensation alors qu'actuellement, il y a trois types de retours sur investissement. Certaines ont du fonds de compensation par rapport à N-2, certaines par rapport à N-1 et certaines immédiatement. Nous, nous sommes à N-1. Pour Pibrac en 2020, nous aurons 309 000 euros au titre du fonds de compensation de la TVA.

Quelques mots sur la réforme de la taxe d'habitation puisqu'elle est très importante, vous le savez. C'est une synthèse des synthèses puisque dans la loi de finances, la question de la TVA, c'est 35 pages. C'est facile à suivre si on en comprend bien les principes, il y en a quatre : progressivité de la suppression totale de la taxe d'habitation des résidences principales calée sur trois ans, compensation des collectivités territoriales par l'État pour qu'il n'y ait pas de perdants, neutralisation des compensations par un coefficient correcteur et modification des règles de lien entre les différents taux de la fiscalité locale. S'agissant de la progressivité, vous savez qu'à ce jour, 80 % des personnes sont en principe exonérées de la TVA, suppression par paliers ensuite, 30 % l'année prochaine, 65 % et 100 % en 2023. Plus aucun foyer ne devrait payer de taxe d'habitation en 2023 sur la résidence principale ! Pour l'instant, nous entendons un certain nombre de choses là-dessus. La compensation de la taxe d'habitation par l'État, c'est un principe. En 2020, les collectivités continueront à percevoir le produit de la taxe d'habitation. En 2021, les Communes vont récupérer la taxe foncière départementale, c'est le cas pour nous. Les Départements et les Régions eux, seront compensés par de la TVA de l'État.

Neutralisation de la compensation, la loi de finances prévoit de mettre en place un dispositif d'équilibrage appelé coefficient correcteur. Il permet de neutraliser ceux qui vont être surcompensés en recevant la taxe d'habitation des Départements et évidemment, pour ceux qui seront sous-compensés dans le cas inverse.

S'agissant des règles sur les taux, un certain nombre de règles découlent évidemment de la réforme. Le taux de 2020 est gelé à celui de 2019. En 2021, les communes qui ont voté une augmentation de la taxe d'habitation se verront écrêter de la progression puisqu'on ne pouvait pas augmenter après 2017 sans courir le risque de se voir écrêter, c'est le cas. Les collectivités conservent leur pouvoir sur le taux du foncier bâti et le non bâti. En 2021, le nouveau taux du foncier bâti sera égal à la somme du Département et de celui évidemment, de chacune des communes. Le taux du foncier bâti devenant l'impôt pivot à la place de la taxe d'habitation.

En résumé, pour Pibrac, le taux du foncier bâti est actuellement de 14,11 %. À partir de l'année prochaine, le taux du Département de 21,90 % lui sera rajouté, donc notre taux foncier bâti 2021 sera de 36,01 %.

Un certain nombre d'autres points, notamment l'actualisation des bases d'imposition. Nous traduisons ces augmentations de base par un produit fiscal qui sera pour nous de 2 625 788 euros. De nouvelles mesures face à la crise vont être prises, mais je voudrais juste aller plus rapidement maintenant et revenir à l'analyse rétrospective des comptes de la Commune 2014-2019, les recettes de fonctionnement.

## **COMPTE DE LA COMMUNE**

### **Analyse rétrospective**

#### **Recettes de fonctionnement 2014-2019**

En résumé, entre 2014 et 2019, les produits réels ont faiblement augmenté (144 000 euros en moyenne) et essentiellement sous l'effet d'une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes.

S'agissant des principaux postes de produits, nous avons une dynamique des droits de mutation, c'est très important pour la Ville de Pibrac, 16 % en moyenne par an, c'est considérable. Le produit fiscal est de 3,7 % par an et les redevances municipales de 3,8 %. D'autres points sont stables, notamment la fiscalité reversée par Toulouse Métropole (7 000 euros) que l'on retrouve sur l'ensemble des années. Nous avons un certain nombre de reculs, essentiellement la DGF qui, comme vous le savez, a baissé de manière très importante de 8,8 %. Voilà les principales recettes de fonctionnement.

En comparaison des communes de la même strate, nous avons des produits globalement inférieurs puisque sur le panel retenu, les produits comparés sont des comparaisons 2018, nous avons 777 euros par habitant contre 1 131 euros pour la moyenne de la strate. Vous voyez donc un décalage important. Alors, il se trouve que nous avons le bénéfice d'avoir quelques rapports avec les communes environnantes que sont Léguevin, Frouzins et La Salvétat. En tout cas, le plus intéressant est de se comparer à la moyenne de la strate.

S'agissant de la fiscalité, nous le savons, nous avons une progressivité de l'impôt grâce à nos bases qui sont comparables à la moyenne de la strate. Comparé aux communes de la Région et en ce qui concerne l'écart à la moyenne, le produit de la taxe d'habitation de la Commune est inférieur à la moyenne de la strate du fait évidemment de taux faibles. Nous le savons, nous avons des taux très faibles, le taux de la taxe d'habitation est de 9,99 % et celui de la taxe du foncier bâti est de 14,11 %. Le produit du foncier bâti est également faible (-48 %). S'agissant des bases par habitant, je l'ai dit tout à l'heure, sont comparables à la moyenne, mais les taux sont beaucoup moins élevés, donc un différentiel de 32 %. Le potentiel fiscal est ainsi plus élevé à Pibrac que la moyenne de la strate.

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement, la DGF, l'augmentation de la population a permis à la Commune d'augmenter les dotations de base (+ 14 000 euros). L'écroulement mis en place depuis 2015 nous ponctionne 128 000 euros en 2019, vous pouvez l'observer. La forte baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire s'explique par la contribution au redressement des finances publiques de 360 000 euros depuis maintenant trois ans.

La Dotation de Solidarité Rurale augmente, car elle relève d'une décision de la loi de finances et jusqu'à présent, elle a été relevée. Par contre, nous observons une diminution de la dotation nationale de péréquation. La Commune n'est plus exigible à la majoration, car son potentiel fiscal est plus élevé que la moyenne.

#### **Charges de fonctionnement 2014-2019**

S'agissant des charges de fonctionnement de la période 2014-2019, les charges courantes ont été stables. Or, la dernière année a été signalée comme étant une progression inquiétante entre 2018 et 2019 (+6 % des charges). En 2019, les charges de personnel enregistrent une hausse de 5,6 % et les charges à caractère général augmentent de 16 %. S'agissant de la répartition des charges, 51 % concernent les charges de personnel, 24 % concernent les charges à caractère général et par parts égales les contingents et les subventions.

#### **Comptes de résultat**

C'est évidemment la différence entre les recettes et les dépenses réelles chaque année. Sur la période, nous signalons que le résultat est faible en 2019. Lorsque nous avons l'audit, nous avons intégré un certain nombre de points qui n'apparaissent pas dans le compte administratif. C'était le cas des subventions à verser au budget annexe. Si nous prenions ces résultats retraités, nous arrivons à un résultat 2019 pratiquement plat.

#### **Analyse des soldes intermédiaires de gestion**

C'est important. Elle repose sur trois éléments : l'excédent brut de fonctionnement, la capacité d'autofinancement brut et la capacité d'autofinancement net. En ce qui concerne l'excédent brut de fonctionnement, nous avons un produit de 82 euros par habitant qui baisse sensiblement sur la période. Et puis, comme je le disais tout à l'heure, les produits courants ont augmenté de 150 000 euros, mais beaucoup moins vite que les charges (190 000 euros). Évidemment, le différentiel se traduit par un excédent brut de fonctionnement moins élevé que la moyenne de la strate encore une fois. Ce qui se traduit par une capacité d'autofinancement brut et net qui suivent évidemment l'excédent brut de fonctionnement dans des pentes inquiétantes.

### **Analyse de l'investissement**

Entre 2014 et 2019, les dépenses d'investissement se traduisent par un montant de 10 700 000 euros, dont 80 % de dépenses d'équipement et 20 % pour rembourser la dette. Il convient de souligner que le niveau des dépenses d'investissement a beaucoup fluctué pendant les cinq années, voire les six années précédentes.

Les dépenses d'investissement comparées à la strate marquent aussi le point d'une faiblesse dans l'équipement qui se concrétise sur six ans par 191 euros de moyenne de dépenses d'équipement alors que la moyenne de la strate est à 292 euros par habitant.

Les recettes qui ont permis de financer ces dépenses sont les éléments suivants : des ressources propres d'investissement, nous avons parlé du fonds de compensation de la TVA, nous avons également de la taxe d'aménagement, mais elle est très faible et par contre, nous avons bénéficié pendant quelques années de produits de cession très élevés à la suite du legs BERTAINA, les subventions versées pour le financement des dépenses et enfin, l'emprunt. Sur les différentes années, l'emprunt est égal à zéro et les recettes d'investissement sont relativement faibles. Les recettes 2017 et 2018 bénéficient d'importantes cessions et le taux de subvention des dépenses est très faible puisqu'il est de 15 % pour la Commune alors qu'il est en général de 20 à 25 % en moyenne. Vous voyez les exemples de 22 % à Léguevin, 44 % à Frouzins, etc., mais c'est 20 % pour la moyenne de la strate.

### **Analyse de l'endettement et de la solvabilité**

Ces deux ratios permettent d'étudier et de voir s'il y a des risques d'insolvabilité. Il est très clair que dans la trajectoire des équipements pendant la période, la solvabilité est présente puisqu'en 2019, nous sommes à 5 %, ce qui est tout à fait raisonnable en termes de solvabilité. Cela veut dire qu'il faut cinq ans de capacité d'autofinancement brut pour rembourser sa dette. Ici, vous voyez les différents niveaux jusqu'à 8, 9, 10 on est en vert un peu foncé et à partir de 11, on rentre dans une situation où il est plus difficile d'assumer l'avenir.

### **Analyse du financement en termes de besoins**

Vous avez une liste très importante puisque vous voyez que sur la période, en réalité nous avons utilisé le fonds de roulement pour 2 millions d'euros et donc aujourd'hui, c'est la réalité, il n'y a plus de fonds de roulement pour réinvestir.

### **Synthèse 2014-2019**

Entre 2014 et 2019, les produits courants ont augmenté moins vite que les charges, nous l'avons vu.

Le niveau d'autofinancement est largement plus faible que celui constaté dans les communes de la strate. La Commune a fait le choix d'augmenter les taux fiscaux deux années consécutives, mais a été pénalisée fortement par la baisse de la DGF.

L'assise financière de la Commune est particulière, car l'amélioration de la solvabilité (cinq ans en 2019) s'explique essentiellement par un fort désendettement qui est également dû à un faible investissement d'équipement (1,4 million d'euros par an si on prend les six ans). Si on prend cinq ans, c'est 1,3 million d'euros.

Voici donc pour l'analyse rétrospective.

#### **❖ Budget**

Nous allons maintenant regarder quels points clés ont présidé à la proposition de budget de Madame le Maire. Six points durs apparaissent dans l'élaboration de l'équilibre budgétaire 2020 :

- La situation de la crise financière au plan local ;
- l'héritage des choix politiques de la précédente municipalité ;
- des projets surdimensionnés de l'école (14 classes pour 5,8 millions d'euros) et du complexe sportif (15 millions d'euros) ;
- les dépenses 2019 non rattachées à l'exercice sur les trois budgets que ce soit le budget principal, l'ECP (c'est-à-dire notre théâtre) et le C.C.A.S. ;
- l'inflexion de la dynamique des impôts locaux du fait de la réforme de la taxe d'habitation ;
- la soutenabilité de l'endettement ;
- des inquiétudes sur le marché financier (rigidité sur les emprunts longs).

Le budget 2020 s'inscrit dans un double paradoxe. Il convient de réaliser dès la rentrée, le projet surdimensionné des quatorze classes de l'école Maurice Fonvieille pour un montant de près de 5,9 millions d'euros qui mobilisera nos moyens financiers jusqu'en 2022. En même temps, nous souhaitons engager sans



perdre de temps et à l'instant, une nouvelle trajectoire exigeante de construction des équipements indispensables pour notre Ville.

Le budget de fonctionnement devra quant à lui couvrir les déficits des budgets annexes provoqués par la précédente municipalité et absorber un certain nombre de factures 2019 qui sont d'ores et déjà maintenant payées en 2020 et évidemment, nous devons prendre en compte la situation de la crise.

La priorité sera donc donnée au gel des crédits afin de prendre en compte les dépenses nécessaires en matériels et services sanitaires d'une part et d'autre part, l'accompagnement des Pibracaises et Pibracais, mais aussi des entreprises en difficulté, des prévisions de recettes des services municipaux, de la cantine et des droits de place vont anticiper une baisse de l'ordre de 30 %, donc nous construisons le budget 2020 avec la conscience que nos recettes de nos produits de l'activité des services vont baisser de 30 %, ce qui correspond à peu près à trois mois d'inactivité. Parallèlement, les entreprises locales versant la taxe locale sur la publicité extérieure ont d'ores et déjà bénéficié par le parallélisme des formes d'une réduction de 30 %. Cela a également été voté lors de notre séance du 30 juin. Un soutien des forces vives sera également organisé évidemment en réseau avec Toulouse Métropole. Les prévisions de dépenses seront réduites de 15 % là où cela sera possible.

Conformément à nos engagements, le budget 2020 sera construit sans modifier les taux de la fiscalité locale.

Le plan pluriannuel de modernisation de l'environnement informatique est mis en place afin de répondre aux nécessités d'une nouvelle organisation administrative et de nouvelles méthodes de travail. Nous pensons par exemple au télétravail.

Enfin, nous prévoyons dès 2020, l'architecture des transformations nécessaires aux équipements structurants dans le cadre de notre plan de rénovation du centre-ville. Le budget 2020 prévoit pour cela des crédits à hauteur de 339 000 euros pour la planification et la construction des futurs équipements sportifs. La municipalité vérifiera par ailleurs que les marchés de services en cours, suspendus en raison de la crise, pourront faire l'objet de compensations proportionnées : rattrapage partiel ou services ou remises financières. Il est important que nous puissions vérifier que les entreprises qui bénéficieraient éventuellement d'un appui de l'État nous versent au moins leur quote-part ou compensent ce qu'elles ne nous ont pas versé. C'est à voir au cas par cas, mais en tout cas, nous serons vigilants à ce qu'il y ait une justice de ce point de vue.

### **Les étapes de l'élaboration du budget 2020**

Nous commencerons évidemment par une décision d'affectation des résultats puisque nous avons 701 000 euros à réaffecter compte tenu du besoin de financement qui se monte à 123 000 euros. Le montant de 123 000 euros correspond aux 80 000 euros de déficit qui apparaît fin 2019 pour l'investissement, auxquels il faut rajouter environ 40 000 euros qui est la différence entre les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

### **Recettes de fonctionnement 2020**

Les principales prévisions de recettes réelles de fonctionnement seront les suivantes :

- pour la fiscalité locale : 2 625 000 euros ;
- la fiscalité reversée par Toulouse Métropole : 2 millions d'euros ;
- la dotation globalement en baisse : 814 000 euros ;
- les produits des services : 693 000 euros, c'est aussi une baisse significative ;
- les droits de mutation : 335 000 euros sachant que l'année dernière, nous avons encaissé, de mémoire 480 000 euros, nous avons mis la barre peut-être un peu basse, mais s'il y a une bonne surprise, nous la prenons ;
- les subventions et dotations : 146 000 euros ;
- les autres taxes : 27 000 euros, etc.

Nous avons également prévu sur le budget le report à nouveau d'environ 500 000 euros, nous en reparlerons tout à l'heure.

### **Dépenses de fonctionnement 2020**

Dans les circonstances de crise sanitaire, le budget de fonctionnement traduit sans réserve l'attention qui s'impose en direction de tous les acteurs de la vie de notre cité. Nous devons soutenir :

- notre C.C.A.S. ;
- notre théâtre après de lourds déficits ;
- nos associations (consolider les subventions dans le domaine de la culture, le sport et de l'événementiel) ;
- les forces vives dans le cadre de compétences propres de la Ville et des actions portées en partenariat avec Toulouse Métropole.

Nous porterons une attention particulière aux mesures qui seront prochainement prises par le gouvernement quant aux conditions d'emploi et insertion des jeunes. Nous regardons actuellement les nouveaux dispositifs d'aide aux jeunes.

Outre les dépenses déjà engagées en raison de la crise financière, Madame le Maire nous a demandé un gel de crédit supplémentaire pour éventuellement faire face à des difficultés à venir. Nous dégagerons ainsi au-delà des dépenses qui ont déjà été faites au titre du Covid un peu plus de 20 000 euros. Cette réserve de crédit nous oblige, outre les baisses mécaniques provoquées par la suspension des activités à une réduction globale des prévisions des chapitres suivants :

- Sur les charges à caractère général, nous prévoyons une projection d'une réduction moyenne de 7 %. Ces estimations prennent en compte la couverture des factures non payées en 2019. Nous sommes à hauteur et pas loin de 100 000 euros, ce qui n'est pas rien pour notre budget ;
- L'augmentation des coûts de la maintenance (+ 10 000 euros) ;
- Le coût du sinistre provoqué par la chute d'un arbre sur l'esplanade, cela fait partie de nos dépenses obligatoires. Il faut vite réparer les torts (25 000 euros) ;
- Les charges de personnel baisseront de 5,1 % en masse salariale ;
- Le chapitre 65, Autres charges de gestion courante, l'augmentation est substantielle de l'ordre de 8 %. Cette augmentation s'explique par des décisions qui sont prises par l'équipe précédente, forte progression des marchés, nécessité de couvrir des déficits, des subventions d'équilibre qui n'ont pas été versées ce qui fait que notre subvention, pour notre C.C.A.S. cette année, et pour notre théâtre va être substantielle et importante, plus que nous l'avions prévue ;
- Des dotations aux amortissements qui prennent en compte les défauts de ce qui a été fait en 2019 ;
- Le chapitre 23, c'est le virement à la section d'investissement, c'est ce qu'on appelle l'autofinancement prévisionnel : il sera de l'ordre de 200 000 euros.

De ce point de vue et globalement, les dépenses de fonctionnement seront proches des volumes suivants :

- les charges à caractère général : 1 433 000 euros ;
- les charges de personnel : 3 139 000 euros ;
- les atténuations de produits : 136 000 euros ;
- les subventions et participations : 1 600 000 euros ;
- les charges financières : 89 000 euros ;
- les dépenses imprévues : 21 000 euros ;
- les charges exceptionnelles : 7 000 euros ;
- les opérations d'ordre : 780 000 euros. Dans les opérations d'ordre, il y a essentiellement l'amortissement.

### **Section d'investissement**

Le budget 2020 prend en compte les conditions particulières de calendrier et du retard dans son adoption. C'est la réalité d'aujourd'hui. Néanmoins, il traduit la volonté de notre municipalité de ne pas perdre un instant et d'impulser une nouvelle stratégie et une nouvelle dynamique pour le développement de Pibrac tout en assurant les conséquences des décisions prises au cours du précédent mandat.

Vous voyez que les résultats de clôture, c'est la première année où il y a un moins devant puisque nous partions de 846 000 euros, c'est plus simple à réinvestir que lorsqu'on repart avec - 80 000 euros.

Reprise du solde d'exécution négative : - 80 837 euros.

Reprise des restes à réaliser : - 42 000 euros.

La couverture totale devra être réalisée par le virement de la section de fonctionnement et/ou par les ressources propres conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, voici les restes à réaliser 2019 que je vous laisse parcourir pour 628 000 euros en dépenses et 585 000 euros en recettes.

### **Enveloppes des programmes 2020**

Elles seront globalement de 2 600 000 euros :

- les crédits concernant le remboursement en capital de la dette : 242 000 euros ;
- les bâtiments communaux : 57 000 euros ;
- le chauffage de l'église que nous allons modifier ou changer : 28 000 euros ;
- la petite enfance : 157 000 euros ;
- la mairie, il y a encore un certain nombre de travaux : 102 000 euros ;

- les ateliers municipaux : un peu moins de 15 000 euros ;
- l'école : 32 000 euros ;
- la cantine : 26 000 euros ;
- les équipements sportifs : 330 000 euros ;
- la bibliothèque : 41 586 euros ;
- les espaces publics : 29 000 euros ;
- le nouveau complexe sportif : 71 800 euros. Ce sont essentiellement des restes à réaliser sur ce chapitre ;
- la Maison des citoyens : 500 000 euros ;
- les crédits de paiement 2020 pour l'extension du groupe scolaire Maurice Fonvieille : 1 238 792 euros.

Tout cela sera financé en 2020 en projet par :

- l'affectation des résultats : 200 000 euros ;
- des recettes en reste à réaliser : 586 000 euros ;
- le fonds de compensation de la TVA : 310 000 euros ;
- des subventions : 600 000 euros (300 000 euros de l'État et 300 000 euros du Département) ;
- l'autofinancement prévisionnel : 200 000 euros ;
- un certain nombre d'opérations d'ordres, dont les amortissements : 780 000 euros.

Voilà pour les prévisions du budget 2020, nous allons maintenant passer à l'étape suivante.

### ❖ Élaboration de la trajectoire financière 2020-2022

Nous avons retenu un certain nombre d'hypothèses. Les investissements programmés à horizon 2022 s'apprécient sur un plan de six ans qui est globalement estimé à 10 millions d'euros, peut-être poussé jusqu'à 12 millions d'euros selon les moyens. Ce qui veut dire que dans les 10 à 12 millions d'euros, nous avons également un certain nombre d'investissements incompressibles que nous mesurons entre 300 000 et 400 000 euros, voire certaines fois 450 000 euros, c'est d'ailleurs ce que nous avons cette année.

Nous décidons de maintenir les taux de la fiscalité locale avec une progression des bases ménages de 3 % (ce sont des bases, pas des taux).

La fiscalité reversée est figée aux conditions actuelles. Nous ne pensons pas bénéficier d'une fiscalité reversée par Toulouse Métropole en augmentation conséquente.

S'agissant des droits de mutation, une base de 400 000 euros en 2021 et puis, nous actons et espérons une évolution de 3 % pour les années à venir.

Les autres taxes, stabilité.

Les produits et services : 775 000 euros en 2021, ce qui veut dire que nous espérons un rebond, + 3 % après.

Une anticipation de l'inflation à 1,1 % nous l'avons vu tout à l'heure.

Des progressions annuelles de charges à caractère général de l'ordre de 1,5 %.

1 % pour les charges de gestion.

Les charges de personnels sont établies sur la base d'une évolution annuelle de 2 %. Cela prend en compte ce qu'on appelle le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et des augmentations des points de la Fonction Publique Territoriale.

Voilà les différents repères qui ont présidé à faire la trajectoire 2020 – 2022.

### ❖ Projet de plan pluriannuel d'investissement

Le premier tableau concerne essentiellement des reports, c'est-à-dire des restes à réaliser.

Le deuxième tableau paraît plus intéressant, ce n'est pas que les restes à réaliser ne soient pas intéressants, mais c'est plutôt pour l'avenir.

Construction de la nouvelle école : 1 238 000 euros financés à 600 000 euros par les deux subventions évoquées tout à l'heure, ce qui va nous porter en AP (Autorisation de Programmes) à 3 482 000 euros l'année suivante toujours avec un financement à hauteur de 600 000 euros. Puis, une troisième phase en 2022, qui sera un peu supérieure à 1 million d'euros avec là, cette fois, nous l'espérons, le reliquat d'une subvention du Département.

Équipements sportifs : 292 000 euros. En 2021, nous nous projetons sur un équipement sportif tennis (75 000 euros).

Travaux divers de gros entretiens, nous l'avons évoqué, une enveloppe qui tourne entre 300 000 et 400 000 euros chaque année.

Un plan important en ce qui concerne l'informatique : 80 000 euros cette année, 50 000 euros l'année prochaine et 20 000 euros l'année qui suit.

Des acquisitions financières : 100 000 euros.

Nous abordons rapidement la question de notre théâtre, l'ECP qui a tellement été mis en danger.

## **COMPTES DE L'ECP**

### **Analyse rétrospective 2015-2019**

Nous faisons un double constat. Les charges dépassent pour la première fois les 500 000 euros (511 000 euros en 2019) et progressent de 3 % par rapport à 2018 alors que dans le même temps, les recettes de 470 000 euros sont une des plus faibles de la période avec un recul de 11 %. Progression importante des dépenses, diminution importante des recettes, c'est ce qu'on appelle un effet ciseau. Il se traduit par un déficit de 40 000 euros, vous voyez, c'est exactement le montant de la subvention que devait verser la Ville. Toutes les charges n'ont pas été estimées à leur juste valeur. Au cours de l'audit, nous avons trouvé 15 000 euros de factures qui n'ont pas été payées en 2019. Nous ne savons pas pourquoi, nous ne comprenons pas pourquoi parce que – je le sais puisqu'en son temps j'avais été Président du théâtre – lorsque nous engageons une troupe, nous faisons un contrat avec la troupe. Nous savons combien nous devons exactement au centime près, donc nous ne comprenons pas ; pas que cela n'ait pas été payé parce que cela peut arriver, mais au moins, que ce soit rattaché à l'exercice. Cela n'a pas été fait.

L'analyse détaillée met en exergue l'augmentation de plus de 7 % des charges de personnel, le dernier exercice, évidemment conjugué à la baisse de 14,8 % de la subvention de la Ville.

Les charges à caractère général ont franchi un nouveau palier de 277 000 euros en 2018 qui n'a pas réussi à baisser en 2019.

Parmi les recettes, il est observé la baisse de 75 % des locations des salles, cela se traduit par un revenu relativement faible de 5 700 euros. C'est d'ailleurs le plus faible de la période alors que les recettes représentant les ventes des spectacles relativement stables sur les cinq saisons fléchissent également de 3,7 % en 2019. Voilà la situation globale de notre théâtre en danger.

Les recettes de fonctionnement vous les voyez sur le tableau.

Pour l'instant à ce stade, j'en reste à ce constat de difficultés de notre théâtre qui est le point d'aboutissement d'une gestion de cinq ans où, je pense, que l'on s'est un peu désintéressé de ce qui se passait au théâtre. Je parle en termes financiers.

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous sommes d'accord là-dessus, nous parlons de l'aspect financier. Je remercie Miguel PAYAN d'avoir survécu à ces 45 minutes sous son masque. Je vous propose de prendre vos interventions respectives sur ce sujet-là de manière globale.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Est-ce que tout le monde entend ? Ce n'est pas très pratique avec le masque, je vous prie de m'en excuser. Je vous remercie de cette présentation succincte à la fois du contenu du ROB et d'autoriser ce Débat d'Orientation Budgétaire. Nous reviendrons sur un certain nombre de chiffres.

Je voudrais vous faire une déclaration un peu plus générale puisque nous avons assisté à un florilège en début de séance de Madame le Maire à charge contre la gestion précédente. Je me permettrais donc de répondre de façon tout à fait factuelle.

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus et collègues, Mesdames et Messieurs les Pibracais qui nous écoutent, je répète ce que je viens de dire, nous avons assisté en début de séance, avant et après votre arrivée aux responsabilités, aux grands coups de communication auxquels vous nous habituez malheureusement régulièrement.

J'entendais il y a quelque temps : « *Ne vous inquiétez pas, on est prêts ! L'équipe est compétente avec la nomination de Monsieur PAYAN, nouvel adjoint. Comme par enchantement avec l'arrivée d'un nouvel adjoint aux finances, tout va se régler. Nous allons de plus...* » et vous l'avez dit de nombreuses fois « *nous allons associer l'opposition, nous allons la respecter, des places seront données à la minorité* ». Des paroles ! Toujours des paroles ! La situation à laquelle nous assistons aujourd'hui est tout autre et il fallait s'y attendre.

À titre de démonstration, je vais quand même vous donner un certain nombre d'éléments pour vous et pour tous les Pibracais qui nous écoutent. Je voudrais revenir quelque peu sur la Commission Permanente, je sais que Madame MAZZOLENI m'a remplacé, car je n'ai pas pu y assister à cette commission, mais en tout cas, durant cette commission, on est censé préparer et discuter de cette préparation budgétaire. Et je voulais revenir sur le fait que les documents qui nous ont été transmis en amont de cette réunion, des documents simplement et je parle sous couvert de Madame CORTIJO qui est ici et qui a assisté à de nombreuses réunions de ces commissions que jamais ces documents, nous aurions eu l'idée même de les adresser aux élus lorsque nous étions en responsabilité. Je les qualifierais de véritables brouillons, des extraits sans nom, non identifiés, non numérotés, aucune somme affectée, aucun projet de maquette de M14 et du Rapport d'Orientation Budgétaire. Comment peut-on travailler à la préparation d'un budget ou d'une orientation avec de tels documents ?

Agir de cette manière est difficilement qualifiable. Cela traduit à la fois un certain amateurisme, mais cela traduit aussi au-delà des mots le plus profond mépris que vous avez, *in fine*, au plus profond de vous de la minorité que nous représentons et la présentation à charge que vous avez faite en est le témoignage.

Ne pas envoyer les documents complets avant la réunion est bien évidemment la meilleure garantie d'éviter toute question gênante que nous aurions pu avoir et de ménager comme vous l'avez fait ce soir, l'effet de surprise et de communication recherché au moment du débat.

Nous avons reçu depuis – quelque temps après la Commission Permanente –, les documents, c'est donc que les documents étaient prêts et que vous auriez pu naturellement nous les adresser avant et en particulier quelques-uns des documents manquants. Bien évidemment, l'audit que vous avez commandité à charge contre notre gestion n'a pas été communiqué de façon transparente. J'en profite ici pour vous demander de façon officielle de nous le faire parvenir puisque c'est un document achevé et naturellement payé sur les deniers publics.

Alors, sans aller très loin dans l'analyse des documents, ils sont éloquents quant à l'amateurisme dont vous-même et votre équipe faite preuve aujourd'hui, mais également dans la volonté délibérée que vous déployez ici tout au long du document d'orientation budgétaire pour tromper les Pibracais et faire porter l'absence de marges budgétaires sur notre mandature.

Vous extrayez ici et là, quelques-unes des conclusions de ce que je pense être le rapport de l'audit sans reproduire les autres ou en passant très rapidement sur les autres et en les sortant complètement de leur contexte. Vous allez jusqu'à écrire et cela a été rappelé dans votre Rapport d'Orientation Budgétaire des affirmations erronées que bien évidemment, nous allons vous demander de corriger. Alors à la lecture de ce document, je me demande vraiment si vous-même, Monsieur PAYAN – ou si même Madame le Maire, pourtant Monsieur PAYAN si prolix, en particulier au dernier Conseil Municipal à faire des déclarations à l'emporte-pièce –, avez vraiment compris quelque chose à la finance publique.

Un budget, je le rappelle, est composé de deux parties. Vous l'avez dit, une partie de fonctionnement et une partie d'investissement. Un budget, je le rappelle pour tout le monde et pour tous les Pibracais, ne veut pas être déficitaire. Il doit faire apparaître autant de dépenses que de recettes, on établit une prévision budgétaire. J'ai noté votre prévision budgétaire ici simplement limitée à 2022 alors que nous aurions aimé avoir une prévision budgétaire sur l'ensemble de la mandature et notamment, les prévisions d'amortissement ou en tout cas de répartition de la dette que vous n'allez pas manquer à faire et la prévision de l'ensemble des investissements sur l'intégralité de la mandature. Donc, on établit cette prévision budgétaire. C'est ce que nous allons voter aujourd'hui, un budget primitif et en fin d'année on compare l'exercice réalisé au prévu. Bien évidemment, les budgets établis sont publics et chaque dépense, vous le savez, est contrôlée par le Trésor public.

Quand nous sommes arrivés en 2015, il convient de le rappeler, nous n'avons pas volontairement fait d'audit financier. J'avais prévu de le faire, je ne l'ai pas fait simplement pour réduire les coûts. Nous avions à peu près à l'époque et vous l'avez rappelé, il y a une constante dans les budgets. Tous les budgets de Pibrac sont aux alentours de 7 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, vous avez rappelé qu'il y avait une fluctuation dans les budgets d'investissement. Au départ, ils étaient de 2,5 millions d'euros, 2,3 millions d'euros cette année. Et nous avons trouvé, par contre, il faut le rappeler, une dette extrêmement importante due aux emprunts effectués par nos prédécesseurs à des taux exorbitants.

Nous avons dû faire face à la nécessité de rembourser cette dette et tout le monde comprend – ce n'est pas de la grande finance – que quand on est au taquet en termes d'emprunt, on commence par rembourser sa dette avant de pouvoir à nouveau emprunter et poursuivre ses investissements. La capacité d'emprunt qui est aujourd'hui celle de Pibrac résulte de l'engagement qui fut le nôtre de rembourser la dette.

Madame BON GONELLA reviendra sur des chiffres qui sont erronés dans votre ROB. L'endettement, comme vous l'avez montré, n'a pas baissé seulement de 9,3 % comme vous le mentionnez puisqu'il faut rappeler et vous oubliez de le dire, c'est par an. Le taux de solvabilité est d'environ quatre ans, je vous le concède vous l'avez dit, et au-delà de dix ans, il faut le souligner, on commence à être en zone rouge et on a des difficultés à emprunter à nouveau. C'est ce que nous avons trouvé et il était important pour pouvoir rembourser cette dette. Cette dette est passée de 522 euros par habitant, elle a été ramenée à 349 euros et nous avons naturellement renégocié la dette et les taux de cette dette qui a été contractée.

Vous l'avez rappelé, mais c'est passé sous silence, je voulais quand même le mentionner, nous avons dû absorber avec la mandature de vos amis, sous la mandature Hollande, une baisse sans précédent de la dotation de l'État de près de 1,9 million d'euros. Vous avez rappelé que c'était une contribution à la réduction des finances publiques. Nous avons dû faire face à une hausse significative de la pénalité de la loi Gayssot, la loi dite SRU, qui est montée jusqu'à 132 000 euros et qui est due en particulier à l'absence d'atteinte du taux réglementaire de logements aidés qui est requis sur la Commune. Je vous le concède, c'est mentionné et reconnu, mais rapidement passé sous silence.

Malgré cela, les dépenses d'investissement n'ont pas été aussi faibles que vous voulez bien le présenter sinon les Pibracais le sauraient. Je veux rappeler simplement et vous le dites également dans votre rapport en page 26 : sous la mandature en cumulant les investissements d'équipement et le remboursement de la dette, parce qu'il faut effectivement joindre les deux, c'est presque 11 millions d'euros qui ont été consacrés sous cette mandature en termes d'investissements globaux.

C'est à peu près globalement et vous l'avez souligné, la capacité d'investissement sur le seul budget de la Commune et d'ailleurs capacité que vous validez dans votre prévision d'investissement page 38 et que vous avez rappelée puisque vous prévoyez de faire un investissement entre 10 et 12 millions d'euros. Vous ne pouvez pas dire d'un côté quand on fait 11 millions d'euros, c'est faible, nous le reprocher et proposer la même chose dans votre prévision budgétaire. À la seule différence, c'est que nous, nous n'avons réalisé sur l'intégralité de la mandature aucun emprunt ni contracté aucune dette. Je crois que c'est à souligner. Vous reprochez d'avoir un fonds de roulement relativement faible. Là encore une fois, c'est une absence de compréhension des mécanismes budgétaires. Une collectivité, c'est comme un particulier, vous n'allez pas conserver sur votre compte courant des sommes qui ne servent à rien, qui ne rapportent rien et vous les investissez naturellement pour créer de la valeur là où cela rapporte. Une Ville, c'est quasiment pareil. Cela ne sert à rien de garder un fonds de roulement pléthorique, le but recherché comme toutes les communes de France et tous les gens qui sont spécialistes en gestion et en finances publiques vous le diront, c'est d'avoir un fonds de roulement pratiquement à zéro qui doit être minimal et d'utiliser l'ensemble des fonds pour équiper la Ville et proposer de nouveaux services.

Vous faites un focus aussi sur quelques postes des dépenses qui auraient pu être évitées selon vous. Soit ! Vous nous reprochez des charges qui s'envolent par rapport à 2018, notamment sur des prestations de services en augmentation. Alors oui, il s'agit effectivement de contrats qui accompagnent des événements : marché de Noël, marché de nuit, le carnaval, la sécurité, les besoins exprimés par les écoles et les différents supports extérieurs de la Ville. Alors vous n'avez pas eu, la crise oblige cette année, d'événements à organiser en raison de cette crise, mais nous espérons que l'an prochain, nous reviendrons à une année plus normale et ce poste devrait se stabiliser autour de la valeur de 2019 et vous le verrez avec les résultats de l'an prochain à plus ou moins 20 %. C'est ce qui est nécessaire pour animer la Ville, sauf à ce que vous ne souhaitiez transformer Pibrac en ville-dortoir ou en ville morte, mais rien ne m'étonnerait à ce que j'entends.

S'agissant du contrat d'accompagnement des ALAE et du PAJ, contrat dit Léo Lagrange. J'ajouterais également le CLAS. Le contrat a fait l'objet d'un appel d'offres qui a été validé en commission d'appel d'offres (commission CAO). L'augmentation du prix est due à l'augmentation du nombre d'enfants qui participent aux ALAE et si vous augmentez le nombre d'enfants, vous avez une augmentation de fait du nombre des animateurs qu'il convient d'avoir. Au-delà de cela, il résulte de la volonté délibérée qui fut la nôtre d'avoir un nombre d'animateurs toujours supérieur au taux d'encadrement réglementaire pour assurer une sécurité optimale de l'encadrement des enfants. Vous pouvez faire des choix différents, cela vous regarde. Négliger la sécurité au profit de considérations budgétaires, ce ne fut pas notre choix, car je considère que la sécurité des enfants et la qualité de l'encadrement sont absolument primordiales.

Vous nous reprochez des choix quant à une école surdimensionnée de 14 classes dont vous héritez. Là encore, le choix a été effectué en parfaite transparence en association avec toutes les parties prenantes et certaines sont autour de la table : l'inspection de l'Éducation nationale, les directeurs d'établissements, les parents d'élèves, les élus dont vos collègues à l'époque qui étaient dans l'opposition. Ils ont été calés sur des prévisions de croissance de la Ville qu'on peut éventuellement rediscuter à l'aune de la crise aujourd'hui naturellement, un rééquilibrage de la carte scolaire entre les deux établissements Maurice Fonvieille et le Bois de la Barthe pour réduire le nombre d'enfants par classe et la perspective de plusieurs classes ULIS. Il me semble difficile que vous critiquiez ce choix alors que vous vous félicitez par ailleurs d'avoir ouvert une nouvelle classe de sixième au collège, dont une classe ULIS. Quand on prévoit un établissement qui doit durer 30 ans, peut-être 20 ans, on ne le prévoit pas pour l'année en cours, on le prévoit pour les futures années et c'est toute la différence entre une certaine vision de la Ville et l'absence de vision et j'allais même dire le trou noir, que vous nous proposez.

S'agissant de financement de l'école, je serais bien intéressé de savoir d'où viennent les 300 000 euros. J'ai cru comprendre qu'ils venaient du Conseil Départemental. En termes de financement, il était prévu deux ressources : une ressource de la DETR et une ressource de la DSIL, et lorsque nous étions allés voir le secrétaire général, il n'a jamais été question de ne pas pouvoir avoir un cumul et quand on a un cumul il y a, à peu près – je dis à peu près parce que ce n'est pas tout à fait le cas – une parité de financement et vous allez certainement abonder dans ce sens, une pseudo parité de financement du Conseil Départemental. J'ai cru comprendre que ce n'était pas tout à fait une parité parce que le maximum est de 400 000 euros d'après ce que j'ai pu comprendre, mais en tout cas, il y avait un cumul de la DSIL et de la DETR, j'entends aujourd'hui qu'il n'est prévu que, un financement par la DETR et un abondement du Conseil Départemental.

Ce que vous proposez en investissement pour la mandature reste, pour chacun et chacune d'entre nous et autour de la table, absolument flou. Vous parlez de rattraper le retard d'investissement, je voudrais bien savoir de quels investissements vous parlez puisque quand on sait que tous les équipements de la Ville ont été quasiment réhabilités durant la mandature, je concède qu'il y a peut-être quelques efforts à faire en informatique, mais dois-je vous rappeler que tous ces équipements vont du gymnase de la Castanette, du dojo, de l'extension de la salle de boxe, du patinodrome, de la mairie, du city stade, de l'ancienne école Maurice Fonvieille transformée en maison des associations, de la nouvelle crèche Mélimélo, du stade synthétique, du tennis, de la mise en accessibilité des équipements publics qui naturellement incluaient le parvis de l'église, la salle du conseil dans laquelle nous sommes, la salle polyvalente, des investissements conséquents et Odile BASQUIN complétera sans doute au niveau du TMP, la vidéo protection et également des investissements pour le fleurissement avec l'obtention d'une fleur au concours VVF et de nombreux autres équipements nécessaires au fonctionnement du personnel.

De nouveaux équipements, nous en avons proposé également dans notre programme. J'en vois peu apparaître dans votre programmation et en tout cas tout est flou. Je ne vois rien en investissement de votre côté, ni sur la sécurité des bâtiments publics ni sur l'accroissement de la couverture en vidéo protection, rien sur la dotation des équipements de la police municipale. Rien clairement, alors peut-être que vous allez nous donner quelques explications, mais en tout cas, on ne sait pas ce que vous allez faire dans les 330 000 euros sur les équipements sportifs. J'en profite pour dire que les 15 millions d'euros que vous mentionnez, vous n'en héritez pas, sur le complexe sportif prévisionnel puisque c'était une prévision qui a été, à de nombreuses fois challengée par différentes discussions qui ont eu lieu entre les différentes parties prenantes. Et si le projet est tout à fait initial, c'est celui que vous mentionnez, ce n'était pas tout à fait la version à laquelle nous étions arrivés, en tout cas pas du tout la somme de 15 millions d'euros que vous mentionnez. Il ne s'agit pas de grever quoi que ce soit puisqu'il n'y a aucune dépense qui a été engagée sur ce sujet, hormis les études que vous mentionnez.

Je reviens sur la sécurité, on peut pourtant penser que quand on s'attaque aux églises et je vois récemment les difficultés qu'il y a eu à Nantes, Pibrac qui est une ville de pèlerinage peut être quelque part visée. Il conviendrait en tout cas de renforcer sa sécurité. Je ne vois donc aucun effort ni sur la sécurité publique ni sur l'environnement. Un sujet qui, pourtant, est ô combien important aujourd'hui. Alors vous proposez, je l'ai vu dans votre orientation de réduire les charges et il serait bon de savoir lesquelles, la population augmentant et les

marchés publics ayant été négociés pour la plupart des gros postes, à quoi pensez-vous ? Vos collègues, ici présents dans l'opposition hier et dans la majorité aujourd'hui l'avaient eux-mêmes reconnus : nous sommes à l'os partout. Nous sommes quasiment au taquet partout, c'est donc très difficile de poursuivre, avec une augmentation des demandes, la réduction des dépenses publiques sur des postes qui sont fonction des services offerts aux Pibracais et qui sont linéaires avec l'augmentation de la population.

S'agissant des recettes, je vois la remarque que vous avez faite. « On n'augmente pas les taux », vous ne pouvez pas les augmenter parce que réglementairement, il fallait les augmenter avant le 3 juillet. C'est également dans l'ordonnance de l'état d'urgence. Par contre, ce que vous proposez, si on résume, c'est clair, c'est l'accroissement de la dette pour les Pibracais. Une dette que nous allons mettre derrière des années à rembourser comme nous l'avons fait et ce n'est pas étonnant puisque c'était marqué dans votre programme. Vous allez diminuer les recettes en proposant un allègement de la TLPE pour les entreprises en raison de la crise. Une crise qui ne fut pas forcément néfaste pour toutes les entreprises et toutes les enseignes de Pibrac, vous en aviez parlé, notamment de Carrefour, faut-il le rappeler ? Une fois encore, cela montre votre difficulté à évaluer les marges budgétaires et les manières dont fonctionne la Ville.

Je voudrais rappeler également et je terminerai là-dessus que les investissements d'une Commune et c'est là-dessus qu'il faut absolument comprendre le fonctionnement, ne se mesurent pas uniquement, car vous allez rapidement vous apercevoir que les modalités de fonctionnement et les marges de manœuvre d'un budget communal sont extrêmement faibles puisqu'on ne peut pas ni bouger la taxe d'habitation ni augmenter d'un seul coup de baguette magique les recettes. Vous allez rapidement voir que les marges de fonctionnement et notamment en ce qui concerne les investissements pour une commune ne se mesurent pas aux seuls investissements qui sont réalisés sur le seul budget de la Commune puisqu'en particulier, il est faible et que la Commune a perdu de nombreuses compétences, mais on doit y ajouter derrière tout ce qui est hors communal, c'est-à-dire financé par d'autres parties comme Toulouse Métropole, le SDEHG et je citerais d'autres organismes.

C'est la raison pour laquelle ce que nous avons fait durant la mandature, c'est absolument et vous l'avez rappelé, 11 millions d'euros d'investissements qui sont à peu près de l'ordre de ce que vous proposez sur la mandature en investissement sur le seul budget communal. La différence, c'est que nous n'avons fait aucun emprunt et c'est surtout que nous avons réussi à faire passer de nombreux autres investissements sur des budgets hors commune. Alors vous le savez, puisque jamais il n'y a eu autant de travaux sur Pibrac, ce sont les aménagements de voirie, les trottoirs, la réfection des circuits d'eau pour mettre hors d'inondation un certain nombre de quartiers. Vous parliez de recherche de subventions, je voudrais bien que demain ce soit le cas et je me féliciterais si vous arrivez à en trouver, notamment des financements européens qui sont extrêmement difficiles à obtenir comme l'aire de covoiturage et la piste cyclable qui a été faite récemment derrière Carrefour, qui est financée à 80 % par l'Europe au travers d'un produit UIA, les 20 % étant assurés par Toulouse Métropole, donc cela ne coûte rien au budget de la Ville. Projet européen auquel le directeur de cabinet, auquel vous faisiez allusion, a contribué pour la réalisation du dossier. Je rajouterai également quelques équipements qui ont été financés au moment où cela existait encore par des enveloppes parlementaires et surtout par d'autres moyens qui ne grevaient pas le budget de la Commune et également par une dynamisation économique que l'on espère ; je vois que vous n'avez pas prévu d'augmentation de la compensation de Toulouse Métropole par la dynamisation économique de la zone de l'Escalette.

Au budget total d'environ 11 millions d'euros d'investissement, il faut rajouter à peu près 10 millions d'investissements qui ont été faits hors budget de la Ville et qui viennent se rajouter à la dynamisation et à la modernisation des équipements.

Voilà ce qui attend les Pibracais si nous nous en tenons à votre Débat d'Orientation Budgétaire, peu de nouveaux investissements par rapport à ce que nous avons prévu, un financement assuré de ces investissements quasiment par le seul emprunt, une compression des charges et donc, il faut le comprendre, une réduction des services aux Pibracais. Je ne vois aucun nouveau dynamisme auquel vous aspirez et en tout cas, aucun volontarisme ni innovation. Madame BON GONELLA reviendra en détail sur certains points obscurs des prévisions budgétaires, notamment en ce qui concerne le C.C.A.S. et l'ECP parce que nous ne partageons pas votre analyse.

S'agissant de la baisse de la dette, je tiens à demander en particulier quelques corrections dans le rapport pour éviter toute confusion et toute forme d'interprétation. Nous regrettons profondément qu'aujourd'hui, en responsabilité, vous ne les assumiez pas en rejetant les difficultés sur les mandatures précédentes, en pratiquant un certain nombre de règles que je qualifierai d'à peu près budgétaires. Je vous rappellerais que nous avons dû faire face à une situation aussi difficile avec des équipements totalement dégradés et que nous avons trouvé, par volontarisme et innovation, les solutions pour les Pibracais.



Vous comprendrez que pour toutes ces raisons, à la fois de forme et de fond, nous n'abonderons pas dans votre sens sur cette présentation et cette perspective budgétaire et en tout cas, nous reparlerons de quelques points techniques lors de la présentation de la maquette budgétaire du budget primitif. Je vous remercie.

Mme POUPONNEAU, Maire

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Vous ne répondez pas ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Non, je veux bien entendre votre prise de parole s'il y en a une.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

D'accord. Je trouve que le fait que ce soit un peu plus interactif permettrait à tout le monde de moins s'endormir ce soir, mais c'est vous qui décidez, Madame le Maire.

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Pibracais.

Je suis désolée, cela va être un peu long parce que j'ai pris soin de développer tous vos propos dans votre préambule qui a le mérite d'exister. Vous avez souhaité que nous en discussions tout à l'heure et c'était surprenant à ce que vous puissiez peut-être, à ce que j'ai cru comprendre, revenir sur quelques analyses. J'espère que ce sera le cas, car je suis extrêmement choquée par vos interprétations financières ce soir, non pas par un audit qui retrace avec objectivité la situation, mais par vos propres analyses très incomplètes et très chargées. Nous qualifier d'irresponsables est totalement injuste, Madame.

Voici mes remarques sur le Rapport d'Orientation Budgétaire. Elles viennent d'une part en réaction au préambule de Madame le Maire particulièrement choquant de par l'interprétation fallacieuse des chiffres et j'insiste sur ce mot, car c'est le cas, même si personne ne me croit ce soir et d'autre part, au rapport par lui-même, très insuffisant en termes de prospective. Ce rapport, nous ne l'avons jamais eu en mains, je le regrette. Vous nous reprochez quelques absences au niveau des commissions permanentes, je n'y suis pas, malgré tout, sans ce rapport, nous n'aurions pas pu travailler ce soir-là.

Ce rapport, nous ne l'avons jamais eu. Quelle était la mission confiée et le montant des honoraires de ce dernier ? Je souhaiterais avoir des réponses, si c'est possible bien sûr. J'aurais véritablement souhaité me plonger dans l'analyse financière prospective, mais trop insuffisante. Aussi, le fameux préambule m'a happée dans un tel besoin de vérité que j'ai repris toutes les allégations de Madame le Maire, une par une, pour éclairer le débat – puisque c'est aussi votre souhait. C'est vraiment quelque chose qui me tient très à cœur ce soir pour ces cinq années de travail réalisées et vous le verrez, ce sont des années de travail laborieuses. Déjà, êtes-vous capable aujourd'hui de savoir quelle est cette charge de travail ? Donc, éclairer le débat, le langage politique partisan et sectaire qui supplante la qualité du travail et les perspectives que nous avons envisagées pour Pibrac me gêne beaucoup.

#### Point 1

Vous dites que ce budget qui est à voter est en grande partie réalisé par l'équipe sortante. Avez-vous des chiffres pour attester de ces réalisations ? Je vous rappelle les conditions du confinement durant les mois de mars, avril et mai durant lesquels les finances ont été particulièrement épargnées. Je dis bien « épargnées » puisque nous n'avons pas dépensé. Cela n'a pas l'air de choquer l'assemblée quand vous dites que nous avons été frappés par ce Covid, mais en même temps, nous n'avons pas dépensé non plus et nous allons le voir dans la matrice.

L'équipe sortante s'est chargée de l'exécution budgétaire durant la période de janvier à mi-mars comme de coutume évidemment. Le confinement a été déclaré le 17 mars et jusqu'au 11 mai, la collectivité tournait au ralenti. Pour ma part, je ne me satisferais pas de vos dires sans chiffres à l'appui. Qu'entendez-vous notamment par « conséquences financières de la crise sanitaire au plan local » ? Cela ne suffit pas de le dire, il faut le prouver, il faut des chiffres. Il faut des valeurs, nous n'en avons pas. Par ailleurs, à combien se chiffrent les dépenses afférentes au Covid ? À combien se chiffrent les dépenses qui n'ont pas été réalisées du fait du Covid ? Et les recettes aussi qui ne seront pas encaissées ?

Je vous renvoie à la page 10 de la matrice. Pour exemple, je souligne l'article 60623, Alimentations. Pourquoi les diminuez-vous de 43 000 euros ? C'est bien parce que les repas n'ont pas été servis, donc en quoi cela pénalise-t-il un budget ? C'est ma grosse question. Suis-je claire ?

Page 34 du ROB, vous écrivez : « les charges à caractère général ont été projetées sur la base d'une réduction moyenne de 7 % ». D'abord, c'est 6 %, ce n'est que 1 %, nous n'allons pas pinailler, mais enfin, 6, ce n'est pas 7, mais ce n'est pas grave. Ensuite, ce sont essentiellement des articles comme l'alimentation, les fêtes et cérémonies, le carburant, les contrats de prestations de services qui passent de 126 000 euros à 60 000 euros et les autres matières et fournitures qui passent à 22 000 euros. Elles étaient bien plus élevées que cela. Toujours effet Covid, donc merci le Covid à ce niveau.

J'ai vraiment le doute que vous pensiez que ce Covid nous a ruinés d'un point de vue budgétaire, mais bon ! Je poursuis. En revanche, pourquoi les articles 6226, Actes de contentieux ont presque doublé page 10 de la maquette ?

#### Point 2

Selon vous, les chiffres ne mentent pas, mais peuvent être toutefois analysés avec une certaine philosophie économique et des priorités différentes dans la gestion budgétaire. Je n'ai pas bien compris, mais je pense que nous pouvons en débattre, mon souhait c'est vraiment que nous en débattions et j'en doute un peu ce soir.

#### Point 3

Vous évoquez le choix de vos orientations en étant, je vous cite, « le plus factuel possible », vous appuyant sur des travaux externes, donc le fameux audit. Le rapport du cabinet financier que vous avez choisi, je n'en doute pas, est sans doute impartial, mais il vous plaît d'en extraire subjectivement des données sans doute peut-être incompréhensibles, mais cela me fait beaucoup de peine. Cela dénigre complètement notre capacité de gestion et ceci n'est vraiment pas juste au vu des cinq années passées.

De plus, nombre de ces cabinets bien que reprenant l'exécution budgétaire des exercices passés avec exactitude, dressent des conclusions rapides, incomplètes, trop souvent basées sur l'analyse comparative des soldes intermédiaires de gestion entre les communes de la même strate. Vous l'avez effectivement bien répété, mais d'un point de vue financier – et Monsieur PAYAN ne me contrariera pas –, cela ne peut suffire à une étude rétrospective et prospective probante. Les professionnels de la finance le savent, l'utilisation des ratios incluant le critère de population a ses limites. Ces derniers étant considérés comme des indicateurs approximatifs. J'ai travaillé huit ans à Léguevin, je peux vous affirmer que Léguevin qui a quasiment la même strate de population n'a pas la même richesse que Pibrac, seulement parce qu'elle a des entreprises sur son territoire. Donc, on ne peut pas comparer une commune à une autre, c'est trop facile et j'aimerais bien justement discuter avec cet audit qui a procédé à ce travail. C'est impossible de baser une analyse financière sur ce type de comparaison, je dis bien « impossible ». C'est approximatif, c'est superficiel. Oui, c'est un élément de comparaison, mais cela ne suffit pas.

#### Point 4

Vous évoquez effectivement un endettement qui a diminué de 9 % entre 2014 et 2019. C'est faux. Vous avez mal interprété le commentaire de l'audit qui donne un endettement d'une diminution en moyenne de 9 %. Je dis bien en moyenne ce qui ne signifie pas une diminution de 9 %, mais plus de 62 % sur la période comme le précisait M. COSTES. Vous êtes d'accord avec moi que la finance se nourrit du français et que l'on ne peut savoir compter si on ne sait correctement lire.

Ensuite, vous évoquez une capacité de désendettement de la Commune à hauteur de cinq ans alors qu'il est de quatre. Pas grave ! On se trompe encore d'un chiffre, malgré tout ce n'est pas juste. Il faut savoir qu'en dessous de cinq ans – ce qui est le cas pour Pibrac – la Commune est en grande situation financière or, vous nous qualifiez d'irresponsables. Quand on qualifie quelqu'un d'irresponsable, c'est assez grave comme accusation et vous voulez qu'en face, nous restions très paisibles, ce n'est pas possible, Madame le Maire ! Alors, je vais tenter de le rester, mais je suis extrêmement vexée, car ce n'était absolument pas irresponsable et il me tarde que les années passent pour voir ce qui va se passer.

L'audit évoque en page 29 un taux d'endettement 2018 égal à 45 %, niveau largement plus faible que les communes comparables. Oui, c'est vrai, mais comme je le disais tout à l'heure quelle importance ? Je préférerais aujourd'hui être à Léguevin qu'à Pibrac. C'est tout, cela s'arrête là et je ne vais pas en jouer. On a désendetté, on a désendetté, OK, mais au-delà de cela, cela ne règle pas les problèmes financiers de Pibrac et les problèmes de recettes que nous vivons depuis 30 ans et pas seulement depuis cinq ans.

### Point 5

Je vous cite : « les dépenses d'investissement ont été très faibles, 191 euros », c'est vrai « en moyenne quand les autres communes sont à 292 ». Je rappelle de nouveau les limites de l'utilisation de ces ratios, ce n'est qu'un indicateur approximatif. Ils ne permettent qu'une appréciation trop superficielle des charges et des recettes de l'une à l'autre et ces dernières ne sont pas proportionnelles à la population, mais on se garde bien de le dire. Quoi qu'il en soit, si la collectivité investit davantage qu'une de ses voisines, c'est parce qu'elle perçoit davantage de recettes. Ce n'est pas plus compliqué que cela. En effet, les ressources varient énormément d'une collectivité à une autre en raison de l'âge, de la précarité d'une population, du reversement de la contribution communautaire qui est liée essentiellement à l'activité économique et c'est pour cela que nous souhaitons installer une activité économique à Pibrac que vous avez tous rejetée qui s'appelaient zones de Coustayrac et l'Escalette

La situation financière de Léguevin, par exemple que je connais très bien pour avoir manipulé ses finances pendant huit ans, à strate de population égale est bien plus confortable que celle de Pibrac et pas pour des raisons de bonne gestion communale, mais par un reversement conséquent et constant d'une dotation communautaire due à l'implantation d'activités industrielles sur son territoire. Donc, ce n'est que l'activité qui, à un moment donné, rapportera des recettes et rien d'autre et non pas le coup de baguette magique d'une équipe qui est de droite, de gauche ou du centre, pas du tout.

Ensuite et surtout, je tiens à vous rappeler qu'à notre arrivée en 2015, nous avons hérité d'une commune très endettée ce qui a eu pour effet de grever notre capacité d'investissement. Effectivement, nous n'avons pas investi comme nous l'aurions voulu, mais pour la partie remboursement du capital, nous sommes passés de 400 000 euros à 240 000 euros aujourd'hui et de 176 000 euros à l'époque en intérêts à 79 000 euros aujourd'hui. Nous avons trouvé une annuité d'emprunt de plus de 650 000 euros à notre arrivée, c'était énorme. La Commune a remboursé près de la moitié de l'encours sur quatre ans. Nous ne pouvions pas en même temps rembourser et honorer de l'investissement à outrance. Sans oublier les charges de structure inhérentes aux nouveaux équipements, car le gymnase de Coustayrac, par exemple, oui c'est vrai, il est honorable d'avoir investi, mais le budget de fonctionnement doit en supporter sa charge d'entretien, d'où aussi les augmentations de charges.

L'investissement demeure la seule variable d'ajustement dans la réalisation de l'équilibre financier. Ainsi, vous nous reprochez de ne pas avoir suffisamment investi, mais comment le faire lorsque la capacité d'autofinancement est faible et que l'endettement est trop important ? À notre arrivée, je savais déjà que l'équilibre financier précaire de Pibrac nous jouerait des tours. Nous l'avons hérité de ce que j'appellerais l'équipe que je connais très bien, SAINT-MELLION/BON, sans polémiquer. Ils nous ont laissé un très lourd héritage non sans conséquence pour les prochaines mandatures et je dis bien : les prochaines mandatures.

### Point 5

Les recettes d'investissement sont également très faibles, 15 % sur les projets. Vous faites toujours état du directeur du cabinet. Les recettes d'investissement sont proportionnelles aux dépenses d'investissement, elles ne sont pas plus faibles à Pibrac qu'ailleurs, elles sont plus faibles à Pibrac parce que Pibrac a moins réalisé d'investissement. Je pense qu'il faut stopper la paranoïa, il n'est pas question d'attester que vous auez, vous, beaucoup plus, je vous le souhaite et ce serait super pour la Ville, mais proportionnellement, elles seront liées aux dépenses. Donc, si nous dépensons moins, nous encaisserons moins de recettes, c'est un mécanisme comptable.

Malheureusement, l'audit ne fait pas ressortir la subvention à hauteur de 585 000 euros. C'est la somme de plusieurs opérations comme le centre de petite enfance (230 000 euros), la Mairie (12 000 euros), la cantine (30 000 euros), les équipements sportifs (91 000 euros), la Maison des Associations (221 000 euros) qui en fait, figurent en reste à réaliser investissement et que l'on retrouve, bien entendu, sur le BP 2020. C'est-à-dire, qu'effectivement, quand on parle d'un taux de recettes bas, on ne considère pas ces 585 000 euros parce qu'ils n'ont pas été réalisés sur l'exercice. Alors, c'est vrai que vous dites qu'il y a quelques dépenses qui n'ont pas été réalisées et qui vont évidemment grever 2020, c'est petit, c'est tout petit. Par contre, ces 585 000 euros, bizarrement, vous les spoliez, vous les oubliez, c'est regrettable. Ce taux va s'en trouver largement augmenté et vous en profiterez. Quand je dis vous, ce n'est pas vous, c'est la Ville bien entendu et tant mieux.

### Point 6

Les charges réelles s'envolent avec + 6 % d'augmentation, dont un bond spectaculaire de 16 % pour les charges à caractère général. Page 22 de l'audit, nous pouvons remarquer que ce chapitre a subi une augmentation importante. En revanche, les autres charges de gestion courante ont diminué de 7,8 %, mais de cela, personne n'en parle, illustration d'une certaine analyse des chiffres malheureusement comme étant peut-être une philosophie économique que vous évoquez Madame le Maire, je ne comprends pas. À vrai dire, je n'ai

toujours pas compris ce qu'elle voulait dire, mais cela doit être réservé à quelques lettrés. Ce qui, pour revenir sur terre, ramène une augmentation de 4 % des charges de fonctionnement sur l'exercice, seulement 4 % et pas forcément 16 %.

Par ailleurs, il est à souligner un trait important de l'analyse des dépenses de fonctionnement. Celui-ci nous informe d'une évolution moyenne des charges de 0,1 % sur la mandature. Et je défie quiconque de faire mieux, sachant que nous le verrons après, nous avons des recettes en moins et d'une façon très importante.

#### Point 7

Juste un petit point sur les investissements, tout d'abord la réalisation d'un investissement court, généralement sur plusieurs exercices et à la lecture des opérations citées, vous pouvez vous rendre compte, encore une fois, du caractère déloyal de vos propos. Pourquoi ? Parce que nous ne nous sommes pas amusés en 2019 à dépenser plus parce qu'il y allait avoir les élections et encore moins en investissement. C'est totalement faux. Ce sont des opérations d'investissement qui courent sur plusieurs exercices et il s'avère que sur 2019, nous en avons payé bien plus que sur les autres exercices passés. C'est tout, il ne faut pas y voir de la politique, il ne faut pas y voir un certain acharnement. Je trouve cela particulièrement sectaire et faux. Je suis désolée, mais c'est faux.

#### Point 8

La Commune n'a pas tenu ses engagements. Certaines subventions sont votées par le Conseil Municipal comme celles du C.C.A.S. et de l'ECP – vous l'avez répété souvent – qui sont donc en déficit de 58 000 euros pour le C.C.A.S. et 40 000 euros pour l'ECP pour reprendre vos chiffres. Une fois de plus, délibérément ou pas d'ailleurs, ces chiffres sont faux. Je vais vous le prouver. 58 000 euros, c'est le déficit brut de l'année, c'est un chiffre juste. Par contre, celui qu'on reprend pour l'exercice 2020, il ne représente que 14 000 euros. Déjà, ce n'est pas pareil. Bon, c'est vrai que les finances, en général, c'est un peu barbare. Les gens ne s'y intéressent pas et vont faire assez confiance à un orateur. Cela me gêne beaucoup parce que 14 000 euros, ce n'est pas 58 000 euros. 14 000 euros, on les retrouve sur le BP du C.C.A.S. et je l'ai là. 14 000 euros, ce n'est pas - 58 000 euros. Pourquoi dites-vous qu'on reprend -58 000 euros ? Pourquoi ? C'est faux !

Alors, c'est sûr que quand on s'arrête sur un chiffre comme cela, je vous vois tous un peu accablés, vous devez vous dire : 58 000 euros, ils sont irresponsables ! Mais c'est faux ! C'est faux ! Et je vais vous expliquer pourquoi et c'est volontaire de ma part de ne pas avoir sur cette année-là, justement grever le budget de la Commune de cette somme-là pensant et voyant que le C.C.A.S. se redynamisait, rentrait de nouveau des recettes et je tendais en fait à un déficit zéro, c'était ma prétention. C'est vrai, je n'y suis pas arrivée, il est de 14 000 euros. Je le répète, il n'est pas de 58 000 euros. Il est de 14 000 euros. 14 000 euros, les régies se remettaient à beaucoup travailler, il y avait beaucoup plus de monde qui arrivait au Centre Social. Nous avons une explosion de recettes, donc mon but était de ne pas grever le budget communal, mais au contraire, de rentrer plus de recettes en 2020. Vous le verrez, elles vont être plus importantes, donc c'est quoi -14 000 euros sur des budgets de 8 millions d'euros ? Ce n'est absolument rien et cela, c'est une gestion responsable. Donc, je suis très choquée quand déjà vous reprenez, vous extrayez des chiffres qui, finalement, ne sont pas ces chiffres-là ou du moins, ce sont ceux qui ne seront pas reportés sur le budget 2020. Cela me désole vraiment.

Pour parler très rapidement du C.C.A.S. puisque ce n'est pas l'objet de ce soir, bien entendu, mais en 2017, nous dégageons 40 000 euros d'excédent, ce n'était pas la peine. Vous pourriez m'applaudir, vous pourriez me dire : « là, c'était génial. 40 000 euros en 2017 ! Bravo ». Non, pas bravo, cela ne sert à rien d'avoir des excédents, mais cela, encore une fois, personne ne vous l'expliquera. Voilà c'est ce que disait Monsieur le Maire : « cela ne sert à rien de garder dans vos portefeuilles des millions et des millions d'euros, il vaut mieux investir ». Il vaut mieux justement faire développer cet argent que de stocker et de se dire : on est riches. Pourquoi hochez-vous la tête, Monsieur SALVADOR ? Je voudrais savoir pourquoi vous hochez la tête. J'aimerais bien en connaître la raison. En général, quand on hoche la tête, c'est que l'on n'est pas d'accord.

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous voulez bien poursuivre, Madame BON GONELLA, s'il vous plaît.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Je pensais qu'on avait affaire à un débat ? Il n'en est rien.

Mme POUPONNEAU, Maire

Sur le hochement de tête de Monsieur SALVADOR ?

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Ce n'est pas un débat auquel nous assistons si je comprends bien.

Mme POUPONNEAU, Maire  
Allez, très bien.

M. COSTES, Conseiller Municipal  
Continue.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale  
Je continue, mais j'aurais aimé avoir un débat, vous aussi d'ailleurs, je crois.

Mme POUPONNEAU, Maire  
Pour pouvoir faire votre spectacle.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale  
Pas du tout, ce n'est pas un spectacle, Madame le Maire, ce sont des chiffres vérifiables que vous avez, à mon avis, très mal utilisés.

#### Point 9

Vous écrivez : « tout laisse à penser que le budget 2019 a manqué de sincérité et que ce n'est pas l'intérêt général qui a motivé ces choix budgétaires inquiétants. Nous nous voyons donc contraints de présenter un budget 2020 qui n'est pas le nôtre, il est de la conséquence des choix de l'équipe précédente et de sa gestion particulièrement irresponsable sur l'année 2019 ». Je rappelle que la sincérité budgétaire est une des règles d'élaboration budgétaire. Connaissez-vous la définition de la sincérité budgétaire ? Je passe. Petit rappel. Tout d'abord, ces principes sont au nombre de quatre : l'annualité, l'unité, l'universalité et la spécialité auxquelles il convient d'ajouter les règles d'équilibre et de sincérité. Cette règle de sincérité s'applique à l'occasion de l'élaboration d'un budget primitif, mais en aucun cas dans le cadre d'une analyse d'un compte administratif qui retrace avec précision et exactitude les réalisations de l'exercice.

Je ne vois pas de quoi vous parlez encore une fois. Vous mélangez tout sans doute sous l'influence d'experts avisés. Par ailleurs, vous osez écrire que ce budget primitif 2020 n'est pas le vôtre, mais c'est le vôtre avant tout. À titre personnel, j'en aurais sorti un autre. Puisqu'il est certain que vous dégagerez un excédent au compte administratif – je l'espère du moins – grâce au Covid, pourquoi n'avez-vous pas affecté davantage en investissement ?

#### Point 10

Vous écrivez : « un projet d'école surdimensionné ». M. COSTES est intervenu, je n'y reviens pas.

#### Point 11

Vous écrivez : « plus de 100 000 euros de factures non réglées » et pourtant, le budget primitif ne reflète rien qui soit similaire à vos propos. C'est-à-dire l'électricité : + 4000 euros seulement, le chauffage : -10 000 euros, l'entretien des bâtiments : - 7000 euros, l'entretien des terrains : -3 500 euros et vous nous parlez aussi d'amortissements. Alors, tout ce qui figure au sein de la maquette n'est que diminution. Je ne vois pas où sont ces charges non payées et en quoi nous grevons le budget de la Commune sachant que nous avons ici des lignes budgétaires toutes bien moindres que celles que vous auriez pu prévoir.

#### Point 12

Je vous cite : « engager la réduction des charges et surtout un contrôle de gestion actuellement totalement inexistant sur la commune ». J'ai une question importante, comment envisagez-vous la réduction des charges et qui se chargera du contrôle de gestion ? J'ai une petite citation qui éclairera Madame le Maire puisque je sais qu'elle est friande de citations. Je viens de vous prouver dans mon exposé que, malheureusement, vos propos sont détournés de la vérité, Madame le Maire. Ils sont utilisés à des fins de nous condamner et c'est extrêmement injuste. Je ne pense pas faire du spectacle, je pense que c'est totalement vrai. Voilà ce que dit à ce sujet le philosophe Sénèque : « *Prononcer sur le dire d'une partie sans l'avoir entendue, c'est se montrer injuste, quoique d'ailleurs on eût prononcé avec justice* ». Donc c'est sûr, ce soir, nous resterons tous sur nos convictions, il n'empêche que certains auront interprété les chiffres avec justesse – je n'utilise pas justice – et d'autres non.

#### Point 13

Sur l'excédent brut de fonctionnement en baisse, les produits courants ont augmenté moins vite que les charges de même nature. C'est faux. L'excédent brut de fonctionnement a nettement diminué en neuf ans, mais augmente à nouveau depuis 2015 avec une légère baisse en 2019. Il y a une chute vertigineuse en 2013 (736), nous en avons hérité et il atteint son seuil le plus bas (672) en 2014 et nous en avons aussi hérité.

La Commune a été fortement impactée par la baisse de DGF, vrai, mais incomplet. Ce n'est pas 425 000 euros de moins, mais je vous le dis, -637 000 euros, ce n'est pas pareil. Quand on me fait un procès pour 14 000 euros, -637 000 et -425 000, ce n'est pas pareil.

Les produits sont inférieurs à ceux observés dans la moyenne du panel retenu et au niveau de la strate, ramenés à l'habitant, les produits de Pibrac représentent 777 euros contre 1130 euros pour la moyenne des villes. Tous les postes de produits à Pibrac sont plus faibles que la moyenne de toutes les villes. Pourquoi vous ne le dites pas ? Pourquoi ? Cela passe inaperçu, c'est essentiel dans la création de l'excédent, c'est essentiel, ce n'est dû à personne.

Ce point est crucial dans l'analyse budgétaire des finances de Pibrac. Pibrac a toujours manqué de ressources, c'est chronique, que l'on s'appelle – pour leur rendre hommage – Henri COURTINES, Robert BON, David SAINT-MELLION, Bruno COSTES ou vous, Camille POUPONNEAU et pourtant, ce n'est jamais cité une seule fois dans le préambule de Madame le Maire. Seul le développement économique pourrait pallier cette carence, que vous ne souhaitez pas apparemment.

S'agissant de l'exonération de la TLPE votée le 30 juin, je vous ai posé une question le 26 juin dans les temps, par mail, officielle, je n'ai jamais eu de réponse. Elle disait : « Quelles sont les entreprises impactées et le manque à gagner pour la Commune ? » Je n'ai jamais eu de réponse. Je remarque que nous n'avons pas le compte rendu non plus. Ce n'est pas une obligation, mais dans les communes qui fonctionnent, on va dire, sérieusement, le compte rendu est prévu et adopté dans les huit jours. Alors, c'est vrai qu'il y a des accidents, c'est vrai, mais normalement, c'est très important. Ce n'est pas punissable, c'est vrai par la loi, mais c'est à faire remarquer. Nous avons besoin des comptes rendus pour les Conseils Municipaux qui suivent.

J'en terminerai par : qu'en est-il de la politique RH de la Ville ? Rien n'est fait à ce sujet. La projection du futur emprunt, rien n'est fait à ce sujet, aucune prospective sur la dette. Donc, nous avons bien un profil de dette sans nouvel emprunt, mais nous n'avons pas le profil de la nouvelle dette.

Quant aux droits de mutation, j'aimerais bien savoir combien vous avez encaissé à ce jour au vu des prévisions que vous avez faites et si vous le savez. Merci.

Mme POUPONNEAU, Maire

Pas d'autres interventions pour votre groupe ? Vous souhaitez intervenir maintenant ou que nous répondions ?

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Moi, je vais être beaucoup plus bref, je n'ai que 83 points. Au moins, j'aurais fait sourire quelques personnes, c'est déjà cela. Je vais être beaucoup plus bref, car beaucoup de choses viennent d'être dites, beaucoup de choses qui sont fort justes ; je ne vais pas revenir dessus, je vais vous laisser répondre. Je vais laisser Monsieur PAYAN répondre également. Moi, je vous dirais juste une chose qui pourrait se résumer en deux mots : je suis déçu, très déçu et j'ai peur. Alors, je ne vais pas m'attarder dessus, l'avenir me dira si j'ai eu tort d'avoir peur, mais en tout cas je suis déçu. Vous avez été élue par les Pibracais sur la base d'une certaine réconciliation et d'un apaisement. Alors, s'agissant du Rapport d'Orientation Budgétaire, ce que je déplore c'est que nous en ayons pris connaissance mercredi dernier à 23 h 30, lorsque nous avons reçu les convocations, alors que nous nous étions vus quelques heures avant, en Commission Permanente pour préparer le Conseil. Quelques heures après seulement, nous avons vu arriver le rapport, il est bien dommage – je m'associe également à ce qui a été dit avant – que nous ne l'ayons pas eu un peu plus tôt pour discuter, pour débattre et éventuellement pour – allez, je vais le dire – nous chamailler sur certaines choses. Cela, je le déplore.

Pour en revenir à la déception et par rapport à ce que nous imaginions, en tout cas ce que les Pibracais imaginaient en vous élisant vous et votre équipe avec cet aspect de réconciliation et je trouve et je vais mesurer mes mots parce que ceux qui sont utilisés dans le rapport qui est un rapport de piètre qualité financière, je dois bien le dire, les mots qui sont utilisés sont quelquefois à la limite de la diffamation, certains articles, certains propos alors que la Ville est dans une situation financière tout à fait confortable avec, comme cela vient d'être dit, des carences. Des carences que nous avons portées, que nous portons, que vous porterez, que les suivants, après vous, porteront qui sont, en grande partie, dues à une mandature d'à peu près 20 ans, sous M. SAINT-MELLION et M. BON, et selon moi, de cette situation, est due au manque de développement économique de la Commune. Nous supportons tous cela et il faut faire avec.

S'agissant de l'explication, quand je dis la pauvreté de la qualité du rapport – les comparaisons par exemple faites avec les communes avoisinantes doivent l'être sur la base de choses qui sont comparables. Quand on voit l'activité économique qu'il y a à Léguevin par rapport à Pibrac, on se doute bien que l'on ne peut pas comparer des pommes et des poires.

Je vous dirais juste cela. Je souhaite avoir tort parce que c'est Pibrac avant tout, c'est Pibrac qui compte. Par contre, je suis encore une fois extrêmement déçu et choqué par certains propos qui sont tenus quant à la sincérité de ce que nous avons pu faire, notamment en termes d'investissements, en termes de qualité des finances aujourd'hui, de capacité d'investissement ou du moins de capacité d'endettement. C'est directement la conséquence de la gestion qu'il y a eu justement sur les cinq ans. Si demain, vous êtes à même de pouvoir emprunter pour investir un peu plus, c'est bel et bien grâce à cela.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je voudrais juste compléter sur deux ou trois points. Effectivement quand on a dit que vous vouliez un débat dépassionné et apaisé, c'est raté. On vient de le dire et on vient de le voir ce soir, c'est vraiment dommage. Et c'est dommage et je ne reviendrai pas sur le fond puisque beaucoup de choses ont été dites, mais sur la forme et sur les mots, l'utilisation des mots. Quand on parle de « tellement mis en danger », évidemment j'ai réagi à chaud tout à l'heure au moment de l'exposé du théâtre, quand on parle d'une équipe désintéressée même financièrement, ici on a affaire à une analyse simpliste de la gestion du théâtre ne mettant absolument pas en avant toutes ses complexités. Oui, je ne dirais pas qu'il n'y a pas eu déficit ; tout dépend de la définition que vous prenez du mot déficit dans le dictionnaire. Si c'est le fait qu'il manque une somme pour équilibrer les recettes et les dépenses, c'est vrai, la subvention communale n'a pas été versée au théâtre et vous ne pouvez pas dire que c'est un cadeau qui vous a été fait à l'occasion des 30 ans du théâtre puisque cela a été mis sur la place publique au moment du vote du budget. Vous étiez dans la salle, Madame le Maire, et effectivement, si vous n'en avez plus trace, il y avait des comptes rendus comme cela a été souligné tout à l'heure par Madame BON GONELLA et c'est écrit noir sur blanc.

Maintenant, nous verrons tout à l'heure dans ce que vous proposez, mais effectivement, il y a une proposition d'orientation budgétaire pour laquelle sur le théâtre, il y a des choses qui auraient pu être modifiées et qui ne le sont pas dans le budget que vous proposez. Mais cela, nous aurons l'occasion d'en parler par ailleurs.

Et puis, un dernier petit point qui me tient à cœur sur la culture puisque comme vous utilisez des mots, nous avons l'air de penser aussi que ce fait de rattraper cette erreur s'il en est une, que ce soit un effort, ce soutien à la culture et on m'a expliqué quand on a pris la charge que la culture ne devait pas être bénéficiaire et que ce n'était pas grave si dans un budget communal, on avait des écarts comme celui-là alors que l'on a tenté justement de remettre à flot ce théâtre. Mais vous verrez que ce n'est pas une science exacte et ce mot, je le reprends de Monsieur BRISSONNET qui a été mon prédécesseur dans beaucoup de commissions et qui a participé à beaucoup de commissions. Mais vous le verrez, maintenant, place à vous, à vos choix et à vos décisions.

Mme POUPONNEAU, Maire

Très bien, je vous remercie. J'avais espéré que nous y arrivions, nous n'y sommes pas arrivés. Je suis navrée si mes propos ont enflammé le débat. Il n'empêche que je partage vos analyses, Monsieur KLYSZ, nous avons été extrêmement déçus et nous avons extrêmement peur depuis que nous sommes arrivés à la tête de la Commune et que nous avons pris connaissance des finances. Je sais que vous avez exercé les uns et les autres des responsabilités – vous l'avez dit Madame BON GONELLA tout à l'heure –, donc vous mesurez ce que cela implique en termes de responsabilité et je ne vous cache pas qu'au-delà, en effet, par exemple d'un certain nombre de points qui avaient déjà été – vous l'avez justement rappelé Madame BASQUIN – soulignés de par votre opposition lors du vote du compte administratif 2019, nous en avons découvert un certain nombre d'autres qui nous ont, je ne vous cache pas, assez perturbés, qui nous ont aussi rendus très déçus par rapport à un minimum de choix qu'il faut faire lorsque l'on est en responsabilité et une énorme inquiétude aussi sur les années à venir, donc je partage votre constat.

Sur la forme, je suis navrée si vous l'avez pris les uns et les autres à titre personnel, je l'ai souligné dans mon discours d'investiture, je l'ai dit à plusieurs reprises : nous avons des visions différentes, nous ferons des choix différents, mais en aucun cas et jamais, nous n'avons remis en question l'investissement en termes de temps, de renonciation à la vie personnelle que cela a pu avoir sur ces précédentes années et je suis très claire une fois encore. Après, nous ne partageons pas les points de vue et c'est autre chose.

Par contre, s'il y a quelque chose qui est insupportable, alors j'entends que vous n'avez pas aimé le mot « irresponsable » et que vous n'avez pas aimé le mot « manque de sincérité ». Par contre, vraiment si vous voulez que les débats s'apaisent, je pense qu'il faudrait arrêter d'avoir des propos méprisants, de parler d'incompétence, de sous-entendre que nous ne savons pas lire, que c'est tout petit, que nous n'avons rien compris, etc., parce que si vous dressez des listes de la sorte, je peux le faire également, mais je trouve que cela n'élève absolument pas le débat sur la forme.

S'agissant de la Commission Permanente, nous avons essayé de la mettre en place depuis trois mois. Je vois que les uns et les autres, nous n'arrivons toujours pas à avoir une vision unanime de ce que peut être cette Commission Permanente et d'à quoi elle sert parce que quand vous me dites : « vous nous avez envoyé les documents du Conseil Municipal quelques heures après la Commission Permanente ». Oui, c'était fait exprès et je l'ai dit le jour de la Commission Permanente puisque moi, j'estime que la Commission Permanente n'est pas une répétition générale du débat tenu au Conseil Municipal, mais elle est bien un moment où nous devons pouvoir échanger. Et par exemple, Madame BON GONELLA, si au moment de cette Commission Permanente, où la personne qui représentait votre groupe a posé des questions relatives à des choix que vous aviez, vous-même, faits et avouant ne pas tout maîtriser, nous avait souligné que la formulation de l'endettement n'était pas très claire, nous avait formulé un certain nombre de commentaires que vous avez faits ce jour, nous aurions pu en reparler. Après, comme vous voulez ! Si vous voulez que les commissions permanentes...

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale  
Cela va être de notre faute, si je comprends bien !

Mme POUPONNEAU, Maire  
Je vous ai laissé finir alors je vous remercie, sinon je vous rappelle l'article du Code Général des Collectivités Territoriales...

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale  
C'est juste une question, madame.

Mme POUPONNEAU, Maire  
Qui précise que le Maire préside la séance et donne la parole.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale  
Vous l'avez bien appris, c'est bien. Ceci étant, c'est un débat, donc simplement, je vous dis que si nous n'avons pas fait cela ce soir-là, c'est parce que vous avez écrit ce qu'il ne fallait pas, c'est comme cela que vous le voyez ? C'est un peu simpliste, une fois de plus.

Mme POUPONNEAU, Maire  
Je poursuis. Si nous n'arrivons pas encore à trouver le fonctionnement de cette Commission Permanente, je suis tout à fait disposée à ce que nous ayons une réunion avec les présidents de groupes pour bien nous mettre d'accord. Si vous souhaitez que l'ensemble des documents du Conseil Municipal soit envoyé avant cette Commission Permanente parce que vous estimez que de fait, les projets que nous envoyons ne tiennent pas compte des échanges que nous avons lors de cette Commission Permanente, je suis tout à fait disposée à ce que nous revoyons le fonctionnement.

Je pourrais répondre honnêtement aux 83 et 13 points qui ont été évoqués, je vais laisser simplement M. PAYAN répondre à vos questions précises et pas à vos commentaires et puis, nous reviendrons sur les points qui n'auront pas été clairs une fois encore.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal  
Sinon, j'aurais juste un mot. Allez, deux, peut-être ! Juste pour préciser qu'en ce qui me concerne ce que je disais tout à l'heure, ce que je remets en cause c'est la qualité du Rapport d'Orientation Budgétaire, mais en aucun cas, je ne me permettrais des attaques personnelles visées. C'est la première chose.

La deuxième, je trouve, pour l'instant, que de toute façon en termes de Commission Permanente – nous en avons eu deux ou trois, je crois –, à mon sens, cela reste quelque chose qui a certainement du bon et qui demande dans le temps, comme nous l'avions dit, que cela se rôde un petit peu. Donc, il ne faut pas être surpris que les choses ne soient pas toutes calées maintenant, il faut laisser le temps un peu à ce genre de choses.

Toutefois et c'est ce que je disais, ce que je déplore et uniquement dans le cadre de celle-ci et de ce Conseil Municipal, et cela répondait aussi aux questions qui sont levées, c'est-à-dire que cela répond aussi à la façon d'intégrer ces qualificatifs ou ces conclusions à mon sens très hâtives, c'est que si nous avions pu avoir le Rapport d'Orientation Budgétaire quelques heures avant, une ou deux journées avant, ne serait-ce que pour le lire – je parle bien uniquement du Rapport d'Orientation Budgétaire qui est quand même quelque chose de très particulier au niveau d'une année municipale –, cela nous aurait certainement permis d'échanger et de répondre ou du moins de dire ce qui a été dit tout de suite en séance et de répondre peut-être aussi, pour vous, pour Monsieur PAYAN, pour d'autres personnes, d'autres adjoints à certaines questions.



Après, effectivement, la vision et les prospectives peuvent être différentes, mais c'est tout à fait normal. Par contre, sur le passé ou sur des questions ouvertes concernant la gestion, cela aurait certainement pu permettre de lever certaines choses, peut-être de vous expliquer ou de donner certaines explications à certaines choses. Nous avons eu l'occasion, vous m'avez posé des questions sur l'école et mercredi dernier sur d'autres sujets sur lesquels je vous ai donné certains éléments de réponse. N'y étant pas préparé, je n'avais évidemment pas tout avec moi et puis, je n'étais pas en charge des finances sous l'ancienne mandature, mais cela permet du moins de lever certains doutes et de répondre à certaines questions.

Voilà, ma remarque était uniquement sur le fait de ne pas avoir eu ce document avant pour en discuter ensemble et peut-être pour effacer certaines questions et certains doutes. Maintenant, s'agissant de la Commission Permanente, je reviens dessus, cela me semble être de toute façon quelque chose qui prend son envol et il ne faut pas y toucher.

Mme POUPONNEAU, Maire

Exactement, cette commission nous l'expérimentons et nous l'ajusterons. Nous notons que, pour l'an prochain, le DOB sera envoyé avant la Commission Permanente.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Pour rebondir sur les propos de M. KLYSZ, je pense qu'il est important que nous puissions débattre sur le même niveau de connaissance des documents et d'information. Donc, vous nous adressez effectivement des documents qui sont tronqués en amont et en particulier, l'interprétation que vous faites sur le préambule de ce document, préambule dans lequel vous mettez un effort particulier à dresser une charge contre la municipalité précédente. Il serait intéressant que nous puissions confronter ces analyses, ces appréciations de cette gestion et au moment de la Commission Permanente, en débattre sur la même base d'information. Je pense que c'est important, sachant que les documents communiqués sont loin d'être le document M14 abouti, donc quand vous voulez faire une analyse budgétaire, ce n'est pas facile à comprendre et pour se faire il faut avoir l'intégralité de la maquette. Je pense que c'est là-dessus, nous avons déjà eu des débats préalables avec les anciens élus de la minorité et je pense que c'est une demande tout à fait légitime. Oui, que ce soit dans le domaine financier ou dans d'autres domaines, je pense qu'il est important que nous ayons, au moment du débat qui s'opérera dans les prochaines commissions permanentes des niveaux d'information qui nous permettent de vous faire des remarques pertinentes et d'avancer ensemble.

À défaut, si nous continuons de jouer au ping-pong en disant : « je ne vous donne pas l'information, je vous tacle derrière, etc. » et que nous jouions au petit jeu d'invectives, nous n'allons pas en sortir. Donc, je partage cette nécessité d'apaiser le débat à condition que vous fassiez un effort pour nous donner les éléments et que nous cessions cette course à la charge des anciennes municipalités parce que nous aurions pu faire la même chose sur les municipalités précédentes et vous allez, s'agissant du budget, découvrir – en résumant de façon tout à fait simple – que Pibrac est une Commune pauvre avec des habitants relativement riches. Vous avez un budget qui est ce qu'il est, les marges de manœuvre sont extrêmement faibles, alors on peut débattre de mettre un epsilon là, un epsilon là, – pour que les choses soient claires, vous allez faire en sorte de récupérer la disponibilité financière pour accompagner les équipements qui sont nécessaires dont vous avez rappelé la nécessité. Les marges budgétaires dont vous allez disposer sont extrêmement faibles.

Nous sommes prêts à discuter des options, mais à condition que nous ayons les éléments d'appréciation et que le dialogue sur les options économiques puisse s'ouvrir. Nous pouvons très bien diverger, vous pouvez dire : « je ne veux pas de dynamisation économique », nous, c'est ce que nous avons fait avec l'Escalette et que nous avions prévu de faire avec la zone de Coustayrac. C'est effectivement grâce à cet investissement que nous pourrions demain récupérer une partie de la compensation via Toulouse Métropole et puis, peut-être faire progresser la Commune vers plus de services et d'équipements. Voilà ce que je voulais dire.

Mme POUPONNEAU, Maire

D'accord. Alors, j'ai votre engagement Monsieur COSTES que sur les prochains débats, vous ne serez pas dans des invectives de manière « incompétente, pâlir, tout petit, rien compris » ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

Si c'est réciproque et que vous ne nous qualifiez pas d'irresponsables ou de budget non sincère, je pense que...

Mme POUPONNEAU, Maire

D'accord, que si je suis d'accord avec vous en fait ? D'accord, très bien. Allez, je laisse Monsieur PAYAN répondre aux questions précises que vous avez. Je ne vais pas, comme vous, me lancer dans des leçons sur comment on récupère les taxes relatives aux entreprises et comment à Léguevin, qui ne fait pas partie de la Métropole, forcément elle récupère les taxes des entreprises pas du tout de la même manière que Pibrac qui

appartient à la Métropole mais je ne vais pas être donneuse de leçons, je crois que nous en avons eues assez ce soir.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Merci, Madame le Maire. Oui, des réponses diverses en fonction de questions diverses. Je vais peut-être commencer par vous, Monsieur COSTES, parce que vous avez été le premier à poser un certain nombre de questions. Une qui me semble importante d'ailleurs, c'est que vous signalez que si vous n'aviez pas investi beaucoup, les Pibracais le sauraient. Moi, j'ai l'impression qu'ils le savent puisque les résultats des élections ont montré, bien que vous ayez l'impression d'avoir beaucoup investi, les Pibracais ont le sentiment que vous n'avez pas investi autant que cela.

En ce qui concerne les charges qui baissent, vous demandez lesquelles. Il suffisait de demander à Madame BON GONELLA puisqu'elle a dit toutes les charges qui ont baissé. Donc, vous avez un dialogue à faire en interne, elle vous explique quelles sont les charges qui ont baissé et comme cela, vous pouvez le savoir et vous le savez puisque vous avez eu les documents, ligne par ligne, puisque Madame BON GONELLA en a fait l'exégèse. Ligne par ligne, vous avez les économies d'échelle que nous réalisons et l'effort que nous consacrons sur chacun des chapitres.

Madame BON GONELLA, vous avez demandé quel était le contenu des montants des honoraires de l'audit. Je vous dirais presque que vous devez le savoir mieux que moi parce que ce sont des honoraires que nous avons payés sur des dossiers que vous avez lancés. Donc là, je pense que vous avez la réponse. Je n'ai pas observé que nous avons payé des factures d'honoraires divers. En tout cas, ce ne sont pas des factures que nous avons à payer.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale  
Donc c'est gratuit ? C'est un audit qui est gratuit ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire  
Je ne parle pas de l'audit financier, Madame.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale  
Moi, je parlais de l'audit financier.

M. PAYAN, Adjoint au Maire  
Vous avez parlé tout à l'heure des honoraires...

Mme POUPONNEAU, Maire  
Des honoraires d'avocats.

M. PAYAN, Adjoint au Maire  
Des honoraires qui étaient importants. Je vous réponds : vous devez le savoir puisque ce ne sont pas des personnes que nous avons consultées pour des dossiers.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale  
En revanche, vous ne connaissez pas le coût de l'audit ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire  
Nous reviendrons sur l'audit, ne m'interrompez pas, Madame, parce que sinon vous allez encore brouiller plus. Là, je parlais des honoraires divers, dont vous posez la question : mais qu'est-ce qu'ils payent ? C'est vous qui les avez commis.

S'agissant de la question de l'alimentation, vous observez fort justement que la ligne relative à l'alimentation a baissé, mais n'oubliez pas que la ligne des recettes aussi a baissé, donc ce qui compte n'est pas simplement la ligne des dépenses, c'est l'ensemble. Donc, je réponds à votre question : ne regardez pas simplement la baisse en vous étonnant que l'alimentation ait baissé. Ce n'est pas exactement cela, vous ne vous êtes pas étonnée, mais vous dites : « Et alors ? ». Et alors, les recettes ont baissé également.

Sur les dépenses qui vous incombent, c'est très simple. Lorsqu'on reprend le budget d'investissement, vous avez les restes à réaliser de 528 000 euros, vous avez 1 239 000 euros pour les débuts des travaux 2020 consacrés à l'école Maurice Fonvieille. Cela représente 90 % de l'investissement, donc moi, je vous donne la réponse : nous agissons sur 10 %. Le reste, ce sont effectivement des dépenses qui ont été programmées, suscitées, engagées. Nous les prenons en compte, mais ne posez pas la question dans ce cas-là !

Vous avez également posé un certain nombre de préalables sur la remise en cause des audits d'une manière générique. Un audit ne doit pas nous permettre de nous comparer à nos voisins, mais j'ai pris le soin de vous dire : « surtout, regardez la strate et la moyenne de la strate ». Aujourd'hui, ce soir, nous en savons un peu plus sur Léguevin, on vous remercie, mais n'oubliez pas que nous nous comparons à une moyenne de la strate. Si vous remettez en cause cela, vous remettez en cause la notion même d'audit. Il faut bien se comparer sans quoi, nous dirions quoi ? Que c'est bien, que ce n'est pas bien ? Non ! Moi, je dis simplement : ne remettons pas en cause la question des moyennes des strates. Au contraire, elles ont le mérite d'exister.

Effectivement, vous dites : ce n'est pas beaucoup, mais le ratio de solvabilité, nous avons mis cinq ans, mais vous dites : non, c'est quatre ans. Sur le diaporama qui explique cela, c'est très clair. C'est cinq ans, pourquoi ? Parce que nous y avons intégré des charges qui n'apparaissent pas sur le compte administratif 2019, donc bien évidemment si nous augmentons les charges, le ratio va augmenter.

Vous parlez également de la proportionnalité à la population, mais enfin, tous les ratios sont par habitant, je ne comprends pas votre question.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale  
Je peux répondre ?

Mme POUPONNEAU, Maire  
Non, laissez-le finir s'il vous plaît.

M. PAYAN, Adjoint au Maire  
Les recettes d'investissement sont faibles, c'est ce que nous dit l'audit très clairement, peut-être que ce n'est pas si faible que cela dans votre esprit, mais enfin, cela fait 15 %. C'est objectif. C'est 15 % et nous, nous nous attacherons à faire mieux.

Vous dites que nous disons que vous n'avez pas investi en 2019, mais ce n'est pas du tout ce que nous disons. Nous parlons de la période. En 2019, effectivement, c'est une année où vous avez investi, nous n'avons pas dit que vous n'aviez pas investi en 2019. Nous parlons de l'ensemble de la période et la moyenne est de 1,3 million d'euros sur la période que vous le vouliez ou pas, ce sont les chiffres. On pourrait remettre en cause les chiffres, mais c'est bien ceux-là.

S'agissant des subventions à l'ECP et au C.C.A.S., en vous écoutant, on dirait presque que vous les avez versées. Bah non ! Les 58 000 euros n'ont pas été versés au C.C.A.S., les 40 000 euros, Madame BASQUIN le reconnaît, n'ont pas été versés, donc ces subventions n'ont pas été versées.

Vous parlez du résultat des 14 000 euros, mais nous prenons en compte la considération globale pour avancer ce que nous disons ; c'est qu'en même temps, sur le C.C.A.S., nous avons augmenté considérablement les dépenses et donc, lorsque vous nous dites que nous ne savons pas faire du prévisionnel, je m'excuse, je vous renvoie le compliment. Vous n'avez pas su faire le prévisionnel puisque sur les crèches, par exemple, le montant des subventions octroyées a doublé. On payait 60 000 euros et cela s'est doublé à 120 000 euros. Donc, il faut bien le prendre en compte lorsqu'on fait une projection, donc nous le prenons en compte et les difficultés du C.C.A.S. sont là, mais je suis d'accord avec vous, nous n'allons pas trop en parler ce soir.

S'agissant de l'ECP, les 40 000 euros n'ont pas été versés et quand je dis « en danger », Madame BASQUIN, je parlais d'un danger financier. Il n'est pas question de remettre en cause les personnes, pas du tout. Sauf que ces 40 000 euros auraient fait du bien en 2019 dans la mesure où des charges n'ont pas été payées et en particulier, deux factures qui se montent à 15 000 euros. Elles n'ont pas été payées, donc nous, nous avons à la fois l'obligation d'essayer de combler ce qui n'a pas été fait, mais en plus, de payer des factures qui n'ont pas été payées, donc le danger est financier.

Vous nous dites que nous n'insistons pas assez pour dire que les recettes de Pibrac sont faibles. Nous n'avons jamais dit le contraire, elles sont effectivement faibles. C'est dans l'audit, nous le savions, l'audit l'a confirmé, les comparaisons sont là et Madame BON GONELLA, si vous ne jugez pas à la strate, comment pourrions-nous dire qu'elles sont faibles ? Elles sont faibles parce qu'on se compare aux autres, on se compare à la moyenne d'une strate. Par ailleurs, nous n'avons jamais dit qu'elles n'étaient pas faibles, nous sommes bien d'accord sur ce constat *a minima*.

J'avais enregistré ces questions, je n'ai peut-être pas balayé toutes les questions et apporté toutes les réponses. Voilà, actes contentieux, j'ai répondu.

Vous dites que nous ne développons pas suffisamment la dette. La dette est développée dans l'audit, elle est développée dans une annexe puisque dans une annexe, nous avons vraiment fait en sorte que cela corresponde au cadre légal du ROB et du DOB, donc elle est en annexe.

Voilà les différentes réponses que je peux apporter à ces nombreuses questions.

Mme POUPONNEAU, Maire

Très bien est-ce qu'il y a des questions ? Je prendrai simplement les questions qui sont restées sans réponse s'il vous plaît.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Est-ce que, puisque vous aimez les chiffres et j'aurais quelques interventions, mais sur le chiffre...

Mme POUPONNEAU, Maire

Non, Monsieur COSTES, je vous demande s'il vous plaît...

M. COSTES, Conseiller Municipal

Attendez ! Sur le chiffre, je crois que c'est important parce que sur le chiffre...

Mme POUPONNEAU, Maire

Les questions restées sans réponse...

M. COSTES, Conseiller Municipal

Sur le chiffre de l'endettement que vous avez donné qui est de 9,3 % sur la mandature, j'ai votre graphique et les mêmes chiffres que j'ai par ailleurs sur l'ensemble des données sur l'ensemble de la mandature, il n'est pas de 9,3 % sur l'ensemble de la mandature, sauf à ce que nous ne soyons pas dans la même base arithmétique, cela passe de 4 103 euros en stock de dettes à 2 769 euros, donc cela ne fait pas 9,3 %. C'est 9,3 % par an. Quand vous faites la totalité et selon que vous remontez à 2014 ou 2015, vous oscillez à 40 %, voire plus. Pouvez-vous me confirmer ce point ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Bien sûr, je vais vous confirmer que ce qui a été dit et ce que l'on voit dans la diapositive, c'est une baisse moyenne de 9,3 % par an. Je n'ai pas dit autre chose que cela.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Si, si, parce que ce n'est pas marqué, donc marquez-le.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Mais si, c'est marqué.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Non, non, reprenez les propos de Madame le Maire au tout début.

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous le préciserons.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce n'est pas 9,3 %, mais 9,3 % par an et je vous demande de mettre la somme complète de désendettement qui a permis de passer de pratiquement dix ans d'échéances de remboursement de la dette à cinq ans, donc le seuil de solvabilité.

Mme POUPONNEAU, Maire

La correction sera faite sur le document qui sera rendu public.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Et le dernier point, car je pense que c'est important, s'agissant des 40 000 euros parce que nous n'allons pas tourner autour du pot puisque là, il s'agit d'une erreur de non-imputation budgétaire due au départ précipité de la comptable de la Ville et dans l'intervalle où elle est partie précipitamment, il y a eu un delta. Cela a été expliqué au dernier Conseil Municipal. Il y a eu un problème puisque nous n'avons pas pu suivre et c'est une erreur de la comptable. Il faut appeler un chat un chat, je suis désolé d'imputer cela sur la comptable, mais c'est le cas et donc ce qui n'a pas permis, puisque c'était juste au moment de la fermeture des exercices budgétaires, d'imputer dans les temps les 40 000 euros correspondants.

S'agissant des 60 000 euros sur la crèche, puisque c'est 120 000 euros pour Mélimélo de subvention et 60 000 euros puisque l'on a l'équivalence pour la crèche Nicolas et Pimprenelle, il faut ramener cela non pas aux 60 000 euros, mais à l'augmentation de la Prestation de Service Unique (PSU) qui est consentie par la PMI et donc, cela ne coûte pas les 60 000 euros comme vous le mentionnez parce qu'il faut le déduire de la subvention correspondante de la CAF.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Merci Monsieur COSTES. Je vais répondre rapidement, mais enfin s'agissant de la question de la dette, vous le voyez à l'écran, il est bien marqué : « l'endettement a diminué de 9,3 % en moyenne sur la période d'étude ».

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce n'est pas ce qui est marqué ni dans le rapport. Je lis : « l'endettement a diminué de 9,3 % »...

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Je viens de vous exposer la diapositive, elle est là, Monsieur, cela vous rassure ? Voilà, c'est 9,3 %.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Oui, corrigez-le directement.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

S'agissant de l'ECP et des 40 000 euros. Peut-être que vous avez eu des raisons techniques, on veut bien, mais le résultat est là. Vous expliquez que vous n'avez pas pu le faire pour telle ou telle raison. La réalité, c'est que les 40 000 euros manquent cruellement, non en soi, mais en plus parce qu'il y avait des factures qui n'ont pas été payées en 2019. Voilà, nous ne pouvons pas vous dire autrement.

Mme POUPONNEAU, Maire

Madame BON GONELLA, il y avait une autre question ?

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Je suis vraiment scandalisée par le fait que vous diabolisez comme cela l'exécution budgétaire. Mais un déficit, ce n'est pas la ruine ! Des dépenses non payées, pourquoi qualifiez-vous cela de dangereux ? Ce n'est pas dangereux. Les exercices se suivent les uns derrière les autres, où est le danger ? Je pense que vous avez effectivement très peur, mais il ne faut pas. D'un exercice à l'autre, les choses sont très fluctuantes. Ne riez pas, ce n'est pas marrant.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vais vous répondre très simplement.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Simplement, Monsieur, je vais vous le dire, c'est fluctuant. Un budget prévisionnel, c'est une prévision. Vous n'allez pas assassiner quelqu'un ou lui mettre la tête sur le billot parce que les réalisations sont, un peu différentes, tout simplement, et nous verrons ce que vous pourrez faire.

Ensuite, je reviens juste sur ce que vous qualifiez, Monsieur PAYAN, de considération globale. Vous parlez des 58 000 euros comme une considération globale, mais ces 58 000 euros, vous ne les retrouvez pas au budget primitif 2020 du C.C.A.S., c'est 14 000 euros que vous retrouvez. Donc, qu'entendez-vous par considération globale ? Nous avons 14 000 euros de déficit, pas 58 000 euros, c'est tout.

Mme POUPONNEAU, Maire

D'accord. Madame BON GONELLA, ici, il ne s'agit pas de ne mettre quiconque sur l'échafaud, les envies de meurtre ne sont pas chez nous, donc si vous pouviez maîtriser un peu vos propos, ce serait agréable pour tout le monde.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Franchement, Madame, vous n'avez pas de leçon à me donner s'il vous plaît. Merci.

Mme POUPONNEAU, Maire

Si je peux juste répondre à votre question sur les déficits, c'est très simple. C'est en cas de coup dur comme exactement ce qu'on vient de vivre parce que dans une situation où il peut se passer quelque chose que nous n'avions pas prévu, une situation exceptionnelle avec un budget qui ne se réalise pas comme il était prévu, comment vous faites quand vous avez une situation déficitaire ? Et cela rejoint la question que vous posiez tout

à l'heure, Monsieur COSTES, de dire : « finalement, nous n'avons pas besoin de réaliser des excédents puisqu'il ne faut pas garder de l'argent dans les caisses, il faut les dépenser pour investir ». Vous parliez de budget familial, à la maison vous n'avez pas une petite réserve si jamais il se passe quelque chose que vous n'aviez pas prévu, si la situation fait que finalement, la rentrée d'argent que vous aviez prévue n'est pas là ou que vous avez une dépense imprévue à faire ? C'est un principe simple en gestion budgétaire qui est d'avoir un petit peu de marge de latence. Et la première d'entre elles, et vous le savez, c'est le cas dans tous les établissements publics, c'est pour payer les salaires parce que s'il devait y avoir une situation exceptionnelle, un manque de rentrée de recettes, etc., il faut être en mesure de pouvoir au moins couvrir les salaires pendant quelques mois.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Avec 24 000 euros, vous ne couvrez pas les salaires pendant quelques mois ! Je suis désolée, mais la prévision est très mauvaise selon moi, encore une fois.

Mme POUPONNEAU, Maire

Madame BON GONELLA, vous parlez...

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Qu'est-ce que vous faites avec 24 000 euros, Madame le Maire ? Absolument rien.

Mme POUPONNEAU, Maire

De quels 24 000 euros vous parlez là ?

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Vous avez mis en réserve 24 000 euros, donc je ne comprends pas pourquoi vous parlez des salaires.

Mme POUPONNEAU, Maire

Non, nous avons mis en réserve cette somme pour le Covid.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Pour le Covid, mais les attributions d'une commune ne vont pas très loin non plus. Nous ne sommes pas l'État, nous ne sommes pas l'Europe. Nous n'allons pas non plus nous charger d'Airbus. Excusez-moi, mais bon... Même s'il y a quelques conséquences financières, quelles ont été ces conséquences justement depuis trois mois ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vous propose que nous en terminions à partir des questions restées sans réponse. Je voulais simplement vous en poser une puisque vous avez reconnu très justement, bien que cela ne servait à rien, de mettre un petit peu de côté, qu'il fallait utiliser cet argent pour investir. Vous aviez donc ce projet d'école que nous avons récupéré que nous n'avons pas modifié. Vous verrez, nous le passerons dans la délibération suivante, il y en a pour 5,8 millions d'euros. Sur l'année 2020 de mémoire, nous avons 1,3 million d'euros quand en financement obtenu réel pour financer ce programme, nous sommes à 600 000 euros sur cette année-là, donc je vous demande si vous aviez gagné les élections, Monsieur COSTES, comment vous auriez financé 1,3 million d'euros moins 600 000 euros qu'il manque sur l'école sur l'année 2020 ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

J'avais une question puisque vous parlez des 600 000 euros.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale

Cela ne se finance pas sur une année, je vous réponds. Cela ne se finance pas sur une année.

Mme POUPONNEAU, Maire

Excusez-moi, Madame BON GONELLA je pose la question à Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je vous retourne la question parce que sur les 600 000 euros dont vous parlez, il y a 300 000 euros de la DETR. Nous avons envisagé d'avoir une subvention pour laquelle nous n'avons pas eu de retour pour l'instant au moment où nous sommes partis sur la DSIL et en tous cas, les dossiers, il faut les accompagner. Et le troisième volet, j'ai cru comprendre que vous allez avoir 300 000 euros du Conseil Départemental, avons-nous aujourd'hui une notification effective de ces 300 000 euros du Conseil Départemental ?

Mme POUPONNEAU, Maire

À partir du moment où 300 000 euros de DETR arrivent de l'Etat, le Département s'aligne sur les 300 000 euros.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Avez-vous une notification effective du Conseil Départemental octroyant les 300 000 euros à la Ville ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Il y a des écrits qui disent que ce sera financé sur cette année-là, oui, 2020.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Vous avez donc un écrit officiel du Conseil Départemental ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Cela n'a pas été délibéré parce que les contrats de territoires sont en cours, mais nous avons des échanges écrits où il est écrit que cela passera bien sur le contrat de territoire.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Nous avons l'habitude avec les contrats de territoire, je rappelle que sur la crèche, nous devons avoir plus de 200 000 euros, nous nous sommes retrouvés avec 48 000 euros...

Mme POUPONNEAU, Maire

Parce qu'une fois encore, vous n'avez pas lu le règlement d'attribution des subventions.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ma question est claire, puisque nous parlions de sincérité budgétaire. Je rappelle le principe de sincérité budgétaire, on ne peut inscrire sur un budget que quelque chose qui est parfaitement notifié. Donc, ma question, soit c'est notifié et vous l'inscrivez, soit ce n'est pas notifié, vous ne pouvez pas l'inscrire et auquel cas vous êtes obligés de faire un emprunt d'équilibre ou modifier l'organisation budgétaire pour en tenir compte. La jurisprudence, je le rappelle, est complètement claire sur le sujet.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Monsieur COSTES, je vais répondre, mais je vous renvoie la question. Vos 1,2 million d'euros étaient-ils notifiés lorsque vous les avez présentés au Conseil Municipal ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

Cela n'a rien à voir puisque nous ne sommes pas dans un exercice budgétaire, nous sommes dans une prévision de financement. Cela n'a rien à voir. Ce sont deux exercices différents puisque vous êtes un peu pointilleux sur la partie juridique, donc je vous le rappelle. Il y a deux exercices différents, vous ne pouvez – puisque nous parlions de sincérité – on ne peut inscrire aujourd'hui sur un exercice budgétaire, la jurisprudence est claire que des subventions notifiées. La DETR l'est, le Conseil Départemental ne l'est pas.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

D'accord, Monsieur COSTES, je vous défie de me montrer une jurisprudence. Je vous défie, montrez-moi une jurisprudence qui dit qu'à un budget initial, primitif, on ne peut mettre des subventions que lorsqu'elles sont notifiées. Nous prenons juste le pari. Vous me donnez la référence juridique.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je vais la trouver, je ne l'ai pas là, mais je vais vous la communiquer. Je dois l'avoir, je vais la retrouver parce que je l'ai regardée juste avant de partir.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Oui, mais retrouvez-la vite, Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Il y a plusieurs communes pour lesquelles le Préfet s'est opposé au budget pour des raisons de non-justification d'inscription ou de notification de ladite subvention.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

C'est complètement faux. C'est complètement faux, Monsieur COSTES. Que l'on ne puisse pas reprendre en reste à réaliser une subvention lorsqu'elle n'est pas notifiée, là je vous le dis et je vous donne le texte. Vous,

donnez-moi le texte : « Dans un budget primitif, vous ne pouvez pas mettre une subvention parce qu'elle n'est pas notifiée » et après, je reconnaîtrai que je ne connaissais pas tous les articles...

M. COSTES, Conseiller Municipal  
Toute la jurisprudence !

M. PAYAN, Adjoint au Maire  
Ne dites pas « toute la jurisprudence », vous me montrez le texte.

M. COSTES, Conseiller Municipal  
Je vous montrerai le texte.

M. PAYAN, Adjoint au Maire  
Voilà, ce sera plus simple.

M. COSTES, Conseiller Municipal  
Je vous dis simplement que si toutefois...

Mme POUPONNEAU, Maire  
Alors, vous avez le texte, Monsieur COSTES, ou vous ne l'avez pas ?

M. COSTES, Conseiller Municipal  
Je vais le rechercher.

Mme POUPONNEAU, Maire  
Très bien. Nous passons à un sujet suivant, je vous remercie. D'autres questions sont-elles restées sans réponse ? Très bien, je vous propose de clore le débat.

Mme BON GONELLA, Conseillère Municipale  
Juste une dernière, excusez-moi. J'avais juste une dernière remarque, je n'ai pas dans mon document la dette sur la prospective. L'annexe s'arrête à « Annexe 1, dettes en cours ». Je l'ai cherché partout, je ne l'ai pas. Nous n'avons pas reçu cette fameuse annexe dont nous parlions.

Mme POUPONNEAU, Maire  
Nous enverrons ce document complémentaire. Je vous propose de mettre ce point au vote en sachant que le vote considère simplement le fait d'acter que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu, il ne s'agit pas de voter sur le fond, mais bien d'acter le fait que nous avons tenu ce débat et qu'il y a eu un rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat. Je vous remercie de prendre acte.

#### **Délibération n° 202007DEAC51 "FINANCES"**

##### **Objet : Rapport et débat d'orientation budgétaire 2020**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L.2312-1 pour les communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif de l'exercice.

Toutefois, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 prévoit dans son article 4 - VIII. « *Au titre de l'exercice 2020, les délais fixés au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1, au premier alinéa de l'article L. 4425-5, à l'article L. 4425-6, aux premier et deuxième alinéas des articles L. 3312-1, L. 3661-4 et L. 5217-10-4, aux premier et troisième alinéas des articles L. 4312-1, L. 71-111-3 et L. 72-101-3 du code général des collectivités territoriales et à l'article L. 212-1 du code des communes de Nouvelle-Calédonie ne s'appliquent pas. Le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption* ».

Conformément aux dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), le rapport d'orientation budgétaire doit donner lieu à un débat.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal. Ainsi, par son vote, le Conseil Municipal



prend non seulement acte de la tenue d'un débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

Madame le Maire présente donc le rapport, annexé à la présente délibération, et fait état de la situation financière de la ville et des orientations du projet de budget 2020.

Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité de :

- la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

### **3. BUDGET : Création d'une Autorisation de Programme**

Mme POUPONNEAU, Maire

Cela concerne l'école puisque nous vous le disions, nous avons ouvert les plis sur l'appel d'offres et le montant total de l'opération s'élèvera à 5 887 723 euros TTC pour l'ensemble du programme. L'objet de cette délibération est de pouvoir avoir les autorisations de programmes et les crédits de paiement. Monsieur PAYAN, si vous voulez compléter ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Les crédits de paiement, c'est la partie annuelle pour pouvoir, dès 2020, commencer et payer les factures des travaux qui nous seront présentées.

Mme POUPONNEAU, Maire

Du coup, il vous est proposé de répartir ces 5 887 723 millions d'euros de la manière suivante :

- pour 2020 : 1 238 552 euros ;
- pour 2021 : 3 522 139 euros ;
- pour 2022 : 1 127 032 euros.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je vous propose d'ouvrir une Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement pour 2020 et de m'autoriser à signer toutes les pièces de nature administrative et financière afférentes à cette délibération. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Je vous remercie, à l'unanimité.

#### **Délibération n° 202007DEAC52 "BUDGET"**

##### **Objet : Création d'une Autorisation de programme**

Madame le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier de construction de la nouvelle école élémentaire Maurice Fonvieille. Le montant total de l'opération s'élève à 5 887 723 € TTC.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de paiement.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiements correspondent aux prévisions annuelles du budget.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Dès cette délibération, l'exécution peut commencer. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil municipal.

Le suivi des AP/CP figure également en annexe des documents budgétaires.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,  
VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,  
VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,  
VU l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le coût de la construction de l'école élémentaire Maurice Fonvieille nécessite sa réalisation sur trois exercices de 2020 à 2022,

Considérant que la gestion financière de cette opération en procédure AP/CP offre une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

- DECIDE d'ouvrir une autorisation de programme et crédit de paiement pour 2020,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière afférente à cette délibération.

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2020-01	Construction école élémentaire Maurice Fonvieille	5 887 723 €	1 238 552 €	3 522 139 €	1 127 032 €

Le financement de cette opération est prévu par subventions Etat (DETR), Conseil Départemental (contrat de territoire), FCTVA, autofinancement et emprunt.

#### **4. BUDGET : Affectation du résultat 2019 du compte administratif communal**

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vous propose d'affecter le résultat 2019 du compte administratif communal. Je vous rappelle que ce compte administratif avait été voté par vous-mêmes le 13 février 2020 et qu'il faisait apparaître un excédent de fonctionnement de 701 244,19 euros que nous vous proposons d'affecter en :

- réserves en investissement pour 200 000 euros ;
- report en fonctionnement pour 501 244,19 euros.

Monsieur PAYAN, souhaitez-vous ajouter des précisions ? (*Non*) Y a-t-il des remarques particulières sur cette délibération ? Qui est contre ? (3) Qui s'abstient ? (2) Qui est pour ? Donc trois contre, deux abstentions et le reste pour.

#### **Délibération n° 202007DEAC53 « BUDGET »**

##### **Objet : Affectation du résultat 2019 du compte administratif communal**

Vu l'approbation du compte administratif 2019 par délibération n° 202002DEAC12 du 13 février 2020, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **701 244,19 €**

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 3 contre (M. COSTES, Mme MAZZOLENI, Mme BON GONELLA) et 2 abstentions (M. KLYSZ, Mme BASQUIN) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	203 909,36
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif,	497 334,83
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>701 244,19</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b> R 001 (si excédent)	-80 837,26
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b> Besoin de financement	-42 835,48
<b>Besoin de financement</b>	<b>123 672,74</b>
<b>AFFECTATION</b>	701 244,19
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>200 000,00</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	501 244,19

#### **5. BUDGET : Vote du budget primitif communal 2020**

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vous propose de passer au vote du budget primitif. L'ensemble des points ayant été largement évoqué lors du DOB, je voulais savoir si la maquette que vous avez reçue appelle à des questions de votre part avant que nous mettions au vote les différents chapitres.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je reviens sur ce que j'ai dit sur la maquette du M14. Vous ne pouvez pas, en l'état... Enfin, c'est difficile de justifier l'affectation des 300 000 euros du Conseil Départemental si vous n'avez pas reçu, sauf à le prouver, une notification effective du Conseil Départemental.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

D'accord, donc vous avez le texte, c'est cela ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je ne vous renvoie pas la parole...

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Non, mais donnez-moi le texte.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je vous dis le texte, je vais vous le trouver *a posteriori*, mais je vous dis le texte.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Mais vous avez encore toute la soirée pour le rechercher, vous me le direz, mais donnez-moi un texte.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je vais le rechercher. Je vous le dis : de toutes les communes, cela fonctionne comme cela. Si cela ne fonctionne pas comme cela à Pibrac, vous m'expliquerez pourquoi. Ne renversez pas, c'est vous qui êtes à la manip, Monsieur PAYAN, ce n'est pas moi.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Donnez-nous le texte. Il n'y a pas de souci, vous nous donnez le texte.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je vous donnerai le texte, mais en tout cas, si c'est le cas et nous vous le confirmerons, aujourd'hui il ne faut pas fonctionner de cette manière-là. Vous avez le droit de prévoir et c'est légitime, c'est ce que nous avons fait il y a quelque temps puisque nous estimions pouvoir recevoir une subvention et nous l'avons mise en emprunt d'équilibre, donc la maquette même de votre organisation budgétaire n'est pas bonne.

Mme POUPONNEAU, Maire

Très bien, donc le texte, Monsieur COSTES, les faits.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Après, je vous le dis *a posteriori*. Si vous le votez, vous faites comme vous voulez.

Mme POUPONNEAU, Maire

De la même manière dont vous avez voté 1,2 million de subventions, dont 600 000 euros du Département alors qu'à plusieurs reprises, et vous étiez là au Département, il vous a bien été notifié que l'enveloppe annuelle maximale pour une commune de Toulouse Métropole pour les aides du Département s'élevait à 400 000 euros. Et vous avez écrit et fait voter des délibérations qui indiquaient 600 000 euros du Conseil Départemental. Faux ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

Sur le papier du Conseil Départemental, il est marqué : « à parité ».

Mme POUPONNEAU, Maire

Non à parité sur la DETR, d'accord, très bien et le tout dans une limite de 400 000 euros.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce n'est pas ce qui est marqué.

Mme POUPONNEAU, Maire

Y a-t-il des questions particulières relatives au budget primitif ? (*Non*) Du coup, je vous propose de voter en section de fonctionnement la somme de 7 446 690,86 euros. Je suis navrée, mais je vais prendre un peu le temps de le faire, cela me semble important, vous avez sous les yeux, l'ensemble des documents, ce n'est pas le cas des personnes dans le public ni des personnes qui suivent, donc je souhaiterais simplement pour les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement annoncer les sommes pour que ceux qui ont suivi la soirée ce soir aient quand même quelques éléments.

### **Dépenses de fonctionnement**

Nous vous proposons :

- Chapitre 11, charges à caractère général : 1 432 977,50 euros ;
- Chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés : 3 138 454,30 euros ;
- Chapitre 14, atténuation des produits : 135 900 euros ;
- Chapitre 65, autres charges de gestion courante : 1 643 565,51 euros ;
- Chapitre 66, charges financières : 89 200 euros ;
- Chapitre 67, charges exceptionnelles : 6 518,06 euros
- Chapitre 022, dépenses imprévues de fonctionnement : 20 094 euros ;
- Chapitre 023, virements à la section d'investissement : 200 000 euros.

Le total des dépenses de fonctionnement cumulées avec les opérations d'ordres et de transferts donnerait la somme de 7 446 690,86 euros.

### **Recettes de fonctionnement**

Nous vous proposons :

- Chapitre 013, atténuation des charges : 36 264,03 euros ;
- Chapitre 70, produits des services du Domaine et des ventes : 663 200 euros ;
- Chapitre 73, impôts et taxes : 5 156 920 euros ;
- Chapitre 74, dotations, subventions et participations : 896 207,36 euros ;
- Chapitre 75, autres produits de gestion courante : 30 100 euros ;
- Chapitre 76, produits financiers : 20,52 euros ;
- Chapitre 77, produits exceptionnels : 124 600,62 euros.

Ce qui porte le total idem avec les opérations d'ordres des recettes de fonctionnement à 7 446 690,86 euros puisqu'il faut que ce budget-là soit équilibré.

### **Dépenses d'investissement**

Nous vous proposons :

- Opérations d'équipements : 2 634 310,49 euros ;
- Emprunts et dettes assimilées : 242 000 euros.

Avec les opérations d'ordres, nous arrivons à un total des dépenses d'investissement cumulées à 3 015 281,89 euros.

### **Recettes d'investissement**

Nous vous proposons :

- Chapitre 13, subventions : 1 185 627, 06 euros
- Chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves : 309 673,34 euros ;
- Chapitre 1068, excédent du fonctionnement capitalisé : 200 000 euros ;
- Chapitre 24, produits de cessions : 320 000 euros.

Avec les opérations d'ordres, nous arrivons aussi à 3 015 281,89 euros, ce qui équilibre le budget puisque je vous rappelle que c'est la règle en matière de finances publiques.

Je vous propose le projet de budget primitif suivant qui a été proposé au niveau du chapitre et pour chaque opération, en fonctionnement et en investissement. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (3) Qui est pour ? Très bien.

#### **Délibération n° 202007DEAC54 « BUDGET »**

#### **Objet : Vote du budget primitif communal 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,  
Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4 – IV qui indique : « *Au titre de l'exercice 2020, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 263-9 du code des juridictions financières, le budget est adopté au plus tard le 31 juillet 2020* » ,  
Vu le Décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,  
Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,  
Vu l'avis de la commission permanente réunie le 22 juillet 2020,  
Vu la délibération n° 202002DEAC12 en date du 13 février 2020 adoptant le Compte Administratif Communal de l'exercice 2019,  
Vu la délibération n° 202007DEAC53 en date du 28 juillet 2020 adoptant l'affectation des résultats 2019,  
Vu la délibération n° 202007DEAC51 en date du 28 juillet 2020 portant sur le vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2020,

Madame le Maire présente le projet de budget primitif communal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 7 446 690,86 euros, ainsi que,
- en section d'investissement à la somme de 3 015 281,89 euros.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 contre (M. COSTES, Mme MAZZOLENI, Mme BON GONELLA) décide de voter le présent budget, comme présenté ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23) et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

### **6. FINANCES : Subventions 2020 aux associations**

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous le savez, dans notre manière de fonctionner, j'ai souhaité donner une délégation à l'ensemble du Conseil Municipal. Chaque conseiller municipal délégué qui n'est pas adjoint est rattaché à un adjoint qui travaille en

équipe avec un certain nombre de conseillers municipaux délégués. Cette délibération a été travaillée par Laurence DEGERS, adjointe en charge de la culture et du sport, avec toute son équipe culture et sport que je remercie pour son investissement tout particulier durant ces dernières semaines sur ces questions. En l'absence de Laurence DEGERS, je vais proposer à Nathalie CROSTA de présenter ce qui a mené les réflexions pour vous proposer la délibération suivante.

Mme CROSTA, Conseillère Municipale

Merci, Madame le Maire. Lors de notre arrivée après le confinement, toutes les associations n'avaient pas encore déposé leurs dossiers de demande de subvention. Au vu de la crise exceptionnelle, nous leur avons laissé une marge de quelques jours pour régulariser. Tous les dossiers ont été vérifiés sous la forme et le fond avant d'être étudiés. Plusieurs associations ont indiqué ne pas énoncer un montant compte tenu de la crise sanitaire. D'autres ont révisé leur demande ou ont indiqué ne pas vouloir plus que ce qu'elles demandaient même s'il s'agissait d'un petit montant de l'ordre de 30 euros. Enfin, une troisième catégorie a fait part d'inquiétude pour l'organisation des événements dans les deux festivals Pyrénicimes et Act en Rue. Malgré les contraintes financières, diminuer les subventions était inenvisageable d'autant plus que les associations ont été très présentes pour leurs adhérents et ont fait face à cette situation avec beaucoup de solidarité. Celles ayant du personnel ont tout fait pour maintenir les salaires. Elles se sont toutes adaptées pour proposer des activités par visio ou autres moyens, ce qui génère des coûts. L'achat de produits pour les règles sanitaires, les remboursements ou des remises sur les inscriptions de septembre 2020 génèrent des frais pour chacune. Décision a été prise de travailler dans le sens d'une reconduction à l'identique de la subvention de fonctionnement de 2019, sauf si l'association a demandé moins.

Pour les subventions projet, chaque situation a été analysée en fonction de la réalisation ou pas du projet. Les deux festivals ont été soutenus selon nos engagements de campagne et selon la situation économique. Pyrénicimes a eu une année 2019 catastrophique, obligé d'aller à Bouconne et de louer un chapiteau alors qu'aucune recette n'a été générée. Act en Rue a connu deux années de soutien des artistes pour son lancement. Ils se sont produits sans cachet, à l'épuisette. En 2020, vu la conjoncture, les artistes ne pourront pas travailler sur ce principe compte tenu des ravages de la crise sanitaire sur le monde artistique. L'augmentation des subventions aux festivals traduit notre contribution à la culture (films avec intervenants, photographes, artistes de théâtre), notre apport culturel aux Pibracais et notre contribution économique à la vie économique de la Commune (restaurateurs, traiteurs, chambres d'hôtes, taxis pour les invités).

Les associations sportives de foot et futsal ont un besoin particulier de subventionnement pour parvenir chacune à leur objectif sportif et s'engager sur la Commune à des actions conjointes avec d'autres associations ou les structures institutionnelles (exemple avec le Point Accueil Jeunesse) sur de l'animation de la pratique sportive, actions en cours de construction avec les partenaires.

Mme POUPONNEAU, Maire

Y a-t-il des remarques particulières relatives à cette délibération ? Aucune. Très bien, je la soumetts au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? À l'unanimité, je vous remercie pour ces associations et je m'associe à Nathalie CROSTA pour les remercier pour tout ce qu'elles ont essayé de faire même dans cette crise Covid pour garder du lien social et un peu d'animation. Je pense tout particulièrement aussi à l'association Act en Rue qui s'est fortement mobilisée pour notamment aider à la fabrication des masques et aux courses pour les personnes isolées. Je les remercie fortement.

#### **Délibération n°202007DEAC55 « FINANCES »**

##### **Objet : Subventions 2020 aux associations**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année de nombreuses associations sont soutenues par la commune, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir au public.

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,  
Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé un dossier de demande de subvention complet,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la répartition des subventions aux associations pour l'exercice 2020.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-annexé. Les sommes allouées seront prélevées sur le chapitre 65 article 6574.

**Annexe à la délibération n°202007DEAC55**

<b>ASSOCIATIONS</b>		<b>SUBVENTION FONCTIONNEMENT *</b>	<b>SUBVENTION PROJET *</b>
1.	ECOLE MATERNELLE du Bois de la Barthe COOPERATIVE SCOLAIRE	952 €	
2.	ECOLE MATERNELLE Maurice Fonvieille COOPERATIVE SCOLAIRE	749 €	
3.	ECOLE ELEMENTAIRE du Bois de la Barthe AMICALE LAIQUE	1 988 €	
4.	ECOLE ELEMENTAIRE Maurice Fonvieille AMICALE LAIQUE	1 428 €	
5.	ECOLE de La Salle - AEP	1 253 €	
6.	ACT EN RUE	0 €	7 000 €
7.	ADMR	440 €	
8.	AIKIDO	600 €	
9.	ATELIER VOCAL DE PIBRAC (Groupe vocal)	800 €	
10.	BIEN ETRE EN MOUVEMENT	340 €	
11.	BOUCLES D'OR	300 €	
12.	CHASSE – ACCA	750 €	
13.	CLINS D'OEIL	350 €	
14.	CLUB 3° AGE – LE RAYON DE SOLEIL	1 100 €	
15.	CLUB HIPPIQUE DE PIBRAC	500 €	
16.	COQ BOUCONNE RUGBY	1 200 €	
17.	CYCLO CLUB	1 800 €	
18.	ENTRAIDE, TRAVAIL, PARTAGE	800 €	
19.	FNACA	500 €	
20.	FUTSAL CLUB PIBRAC	2 000 €	1 500 €
21.	GENEALOGIE ET HISTOIRE DE PIBRAC	250 €	
22.	JARDIN NATURE PIBRAC	300 €	250 €
23.	JUDO	3 000 €	1 500 €
24.	KARATE	1 650 €	
25.	LA MALLE AUX ARTS	1 000 €	
26.	LE MONDE D'EVA	200 €	
27.	LES ACCENTS TONIQUES	150 €	
28.	LILA	150 €	
29.	LES AMIS DE TCHANFETHO	350 €	

30.	MAROC	200 €	
31.	MJC GLOBAL	69 000 €	
32.	ORGUES ET PATRIMOINE DE PIBRAC	330 €	1 000 €
33.	PETANQUE	1 890 €	
34.	PEUPLIERS – JARDINS FAMILIAUX	240 €	
35.	PIBRACCUEIL	600 €	250 €
36.	PIBRACTION ENVIRONNEMENT	250 €	180 €
37.	PIBRAC RANDONNEE MONTAGNE SKI	2 200 €	7 000 €
38.	PIBRAC RUNNING	200 €	
39.	PREVENTION ROUTIERE	120 €	
40.	ROLLER SKATING	5 850 €	
41.	ROUND CLUB PIBRAC	1 790 €	
42.	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	0 €	1 000 €
43.	SECOURS CATHOLIQUE	220 €	
44.	SOUVENIR FRANCAIS	120 €	
45.	TENNIS CLUB	6 650 €	
46.	TENNIS DE TABLE	1 200 €	778 €
47.	UNSS - COLLEGE	500 €	
48.	U.S. PIBRAC FOOTBALL	22 000 €	5 660 € 7 820 €
49.	VIET VO DAO – TAI CHI PIBRAC	660 €	
50.	VOCALYA	240 €	
51.	YOGA TRADITIONNEL	330 €	
52.	PASSERELLE DE L'AMITIE	200 €	
53.	MARUSSIA	0 €	200 €
<b>TOTAL</b>		<b>139 690 €</b>	<b>34 138 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>173 828 €</b>	

## **7. FINANCES : Tarifs des entrées de la saison 2020-2021 du Théâtre Musical de Pibrac (TMP)**

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vais laisser rapidement la parole à Nathalie FAYE qui est en charge des questions culturelles au côté de Laurence DEGERS.

Mme FAYE, Conseillère Municipale

La saison 2020-2021 est déjà programmée. Les tarifs n'ont pas été bougés pour cette année ou très peu. La seule chose qui a été décidée est de les plafonner à 40 euros maximum sur la période. C'est un travail que nous engagerons sur la saison suivante parce que nous souhaitons tout de même une baisse. Pour le moment, la saison étant entamée avec des engagements pris auprès de compagnies, il était difficile de modifier les tarifs pour cette année.

Mme POUPONNEAU, Maire

L'idée est de pouvoir réfléchir à cette tarification comme nous l'avons évoqué en ECP. Il ne s'agit pas de le faire de façon dogmatique, mais de voir si le prix était un frein à l'accès au TMP ou pas. Nous avons évoqué



avec le directeur comment nous pourrions analyser ce point. Si le prix n'est pas le frein à l'accès au TMP, ce sera un sujet à moins travailler, mais en tout cas, nous souhaitons interroger cette question de la tarification. Nous vous proposons aujourd'hui la saison qui avait été programmée par l'équipe du théâtre. Y a-t-il des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n° 202007DEAC56 « FINANCES »**

**Objet : Tarifs des entrées de la saison 2020-2021 du Théâtre Musical de Pibrac (TMP)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs qui seront appliqués au Théâtre Musical de Pibrac (TMP) pour la programmation 2020-2021.

Le Conseil d'exploitation du TMP, réuni le 16 juillet 2020, a émis un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition de tarifs ci-dessous.

Spectacle	T normal	Réduit 1	Réduit 2	Réduit 3
Piano Furioso opus 3	18	16	9	15
100 ans de Music-hall	22	18	12	16
Le son d'Alex	25	23	13	21
Galure, 2 pianos	15	13	10	12
Pyrénicimes	10	8	5	-
Wally – Déstructuré !	15	13	10	12
Speakeasy	40	35	20	33
Dick Whittington	20	18	10	16
De vous à moi (M. Drucker)	40	35	20	33
NEW	35	33	18	30
Life on Mars	22	18	12	16
Comment épouser un milliardaire ?	20	18	10	16
The Gag Fathers	35	33	18	30
La Galerie	40	35	20	33
La revanche des Manhattan Sisters	22	18	12	16
Retour vers le futur show	35	33	18	30

Tarif réduit 1 : moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, plus de 60 ans

Tarif réduit 2 : enfants de moins de 12 ans

Tarif réduit 3 : Tarif normal réduit pour 3 spectacles et plus achetés (Coup de Cœur)

Commercialement, le directeur de l'ECP a la possibilité de créer des tarifs pour des actions spécifiques.

Ceci exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs d'entrée de la saison 2020-2021 du TMP, comme présenté ci-dessus.

**8. BUDGET : Affectation du résultat 2019 du compte administratif de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)**

Mme POUPONNEAU, Maire

De la même manière que nous avons affecté les résultats du compte administratif du budget de la Commune, je vous propose d'en faire de même pour l'Espace Culturel de Pibrac qui est, je le rappelle, l'organe qui gère le TMP.

Conformément au compte administratif que le Conseil Municipal précédent a adopté le 13 février 2020 et suite à l'avis du conseil d'exploitation de l'ECP réuni le 16 juillet 2020, car à l'inverse du C.C.A.S., l'ECP doit se réunir avant le vote du budget pour donner un avis sur la subvention que nous lui proposons, le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 37 006,27 euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation en réserves en investissement : zéro ;
- Report en fonctionnement : -37 006,27 euros.

Y a-t-il des remarques relatives à cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n° 202007DEAC57 « BUDGET »**  
**Objet : Affectation du résultat 2019 du compte administratif de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)**

Vu l'approbation du compte administratif 2019 par délibération n° 202002DEAC13 du 13 février 2020,  
 Vu l'avis du conseil d'exploitation de l'ECP réuni le 16 juillet 2020,  
 Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de **37 006,27 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	-52 741,54
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif,	15 735,27
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>-37 006,27</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> R 001 (excédent de financement)	34 882,96
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-5 079,13
<b>Besoin de financement</b>	
<b>AFFECTATION</b>	<b>-37 006,27</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Report en fonctionnement reporté D 002</b>	<b>-37 006,27</b>

**9. BUDGET : Vote du budget primitif 2020 de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)**

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vais aussi proposer à Nathalie FAYE de donner des éléments qui ont guidé la préparation de ce Budget Primitif.

Mme FAYE, Conseillère Municipale

La crise sanitaire a tout particulièrement affecté le monde de la culture et l'ECP, comme toutes les salles de spectacle, n'a malheureusement pas été épargné. La fin de saison a été stoppée net et l'équipe du TMP s'est employée à reprogrammer les spectacles initialement prévus pendant la période du confinement sur la saison prochaine. Un seul spectacle a été annulé à la demande de l'artiste. La saison 2020-2021 est par conséquent une année qui ne nous appartient pas réellement et qui ne reflète pas nos objectifs de renouveau puisque la programmation était quasiment bouclée à notre arrivée.

Cependant, nous avons tenu à glisser quelques signes dans cette saison. Nous préparons un programme de conférences, notamment avec l'association Jardin Nature Pibrac et nous pouvons annoncer le retour au TMP du festival Pyrénéicimes dès le mois de novembre 2020.

Des nouveautés aussi avec une programmation pour la salle Petit TMP sur des actions conjointes avec les partenaires institutionnels dès la fin de l'année. Nous allons, par exemple proposer des spectacles petite enfance et bébés lecteurs initiés par la médiathèque de Pibrac en novembre et décembre 2020.

Un spectacle pour adultes aura également lieu dès décembre 2020 dans cette salle.

Évidemment, nous avons conscience que cette saison ne reflète pas les ambitions que nous avons portées et

nous menons d'ores et déjà une réflexion particulière sur le retour des associations et des scolaires dans notre théâtre. Nous travaillerons également à la diversification de l'offre avec l'équipe en envisageant peut-être le retour du cinéma et plus de musique notamment. Ce chantier sera débuté en septembre.

Nous espérons que la crise de la Covid-19 restera contenue et que de nouvelles restrictions n'entreront pas en vigueur lors de la prochaine saison. En l'état, grâce à la contribution de la Commune qui augmente sa participation de 15 000 euros pour la porter à 325 000 euros, le budget de l'ECP va retrouver son équilibre.

Mme POUPONNEAU, Maire

Monsieur PAYAN, pouvez-vous rapidement donner les grands chiffres ? Ou vous préférez d'abord intervenir, Madame BASQUIN ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je vous laisse exposer les chiffres.

Mme POUPONNEAU, Maire

Très bien, merci.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

❖ **Section de fonctionnement de l'ECP**

Le budget primitif de l'ECP présente un montant dépensé en recettes de 444 939 euros :

- nous venons de voter le report déficitaire de 37 006,27 euros ;
- les charges à caractère général baissent considérablement : 180 715,93 euros ;
- les charges de personnel baissent également : 212 084,94 euros ;
- les opérations d'ordre de transferts entre sections : 15 111,86 euros ;
- les charges de gestion courante : 10 euros ;
- les charges exceptionnelles : 10 euros.

L'équilibre se fait par :

- des atténuations de charges de 100 euros ;
- des produits des services du Domaine et des ventes diverses : 115 359 euros ;
- la subvention d'équilibre de la Ville : 325 000 euros ;
- des produits de gestion courante, tels que des locations : 1 860 euros ;
- des produits exceptionnels : 2 620 euros.

❖ **Section d'investissement de l'ECP**

L'équilibre se fait à hauteur de 49 915,69 euros.

- Immobilisations incorporelles : 8 359,47 euros ;
- Immobilisations corporelles : 36 556,22 euros ;
- Opérations d'ordre : 15 111,86 euros.

Pour l'équilibre, un solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 34 882,96 euros, ce qui équilibre la section d'investissement. Je peux répondre aux questions.

Mme POUPONNEAU, Maire

Madame BASQUIN, je vous laisse intervenir.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Merci. Juste quelques remarques sur le fait que la programmation avait déjà été travaillée par l'équipe du théâtre, c'est ce qu'il se fait de façon traditionnelle. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons aussi repris ce qui avait été prévu au départ et nous l'avons soutenu de façon très solidaire. Compte tenu du contexte, il pouvait en être fait de même ou alors, cette année étant particulière, vous aviez la possibilité de remettre à plat dès maintenant puisque les engagements étaient moins gravés dans le marbre que les années précédentes.

Mme POUPONNEAU, Maire

Cette programmation devait être bien faite !

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'espère...

Mme POUPONNEAU, Maire

Voilà, Madame BASQUIN, donc elle ne devait pas être si mauvaise.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Nous n'avons pas parlé du taux de fréquentation puisque derrière les chiffres se cachent d'autres chiffres. Vous pourrez regarder l'augmentation du taux de fréquentation, il n'était pas mauvais.

S'agissant de l'utilisation du Petit théâtre, vous avez dit « initié », comme nous jouons sur les mots depuis le début, je me dois de redire aussi que cela avait déjà été initié et que c'est dans la continuité puisque des conditions de sécurité doivent être vues entre le Petit théâtre et la grande salle. Vous verrez que le jeu du planning et de sécurité pour accueillir un tout petit public n'est pas aussi évident que celui-là.

Mme POUPONNEAU, Maire

Amplifié, alors, nous modifierons.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Exactement. C'était prévu, mais les Pibracais en ont décidé autrement.

Dernière petite précision relative aux écoles et associations, c'est pareil, les écoles ne sont pas sorties du théâtre, elles ont toujours eu part et les associations également. Pas mal de choses sont faites et ne sont pas forcément visibles pour les uns et les autres. Cela fait partie du contrat. Effectivement, si vous changez le règlement intérieur, il y aura peut-être des choses, mais en tout cas, la part attribuée aux écoles et le soutien qu'apporte l'équipe du théâtre aux scolaires ont toujours été faits.

Dernière précision relative aux associations, la seule chose que nous ayons légèrement modifiée est de donner la priorité aux associations culturelles puisque le théâtre et le TMP en soi est un lieu culturel.

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous faisons référence au concert des professeurs de musique de la MJC qui a lieu à la salle polyvalente et plus au TMP.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il y a eu des questions de planning. Les choix qui ont été pris s'expliquent en termes de calendrier. Tout est tracé sur les raisons de ce choix de concert à l'extérieur. Ce sont de petites précisions mais comme nous jouons sur les mots depuis tout à l'heure, j'aime bien que les précisions soient bien posées. Après, je ne rentrerais pas dans le débat de tous les chiffres puisqu'il y a eu un Conseil d'exploitation de l'ECP sur lequel je n'ai pas pu être présente, mais je me permettrais de reposer quelques questions à la prochaine réunion sur deux ou trois chiffres.

Mme POUPONNEAU, Maire

D'accord, vous ne voulez pas le faire ce soir ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Non, car sur l'évaluation des recettes, je pense que vous n'avez pas les éléments.

Mme POUPONNEAU, Maire

Non, nous n'avons pas tous les éléments.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ou alors, il faut voir comment elles ont été faites par rapport aux dépenses eu égard aux spectacles qui n'ont pas lieu, ceux qui sont à reporter ou à rembourser.

Mme POUPONNEAU, Maire

Nathalie FAYE me souffle à l'oreille que vous allez le travailler ensemble, sur les chiffres. Je parle des choix qui ont été faits et pourquoi. Nous rendrons compte de cela à Madame DEGERS pour que vous puissiez être associée aux réflexions.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Merci.

Mme POUPONNEAU, Maire

Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose de voter ce projet de budget 2020 pour l'ECP qui, conformément aux chapitres détaillés par Monsieur PAYAN, s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 444 939 euros ;
- en section d'investissement à la somme de 49 994,82 euros.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? (3) Qui est pour ? (26)

Mme POUPONNEAU, Maire

Il nous reste deux points qui ne sont pas financiers. Puisque nous avons passé toute cette partie budgétaire, nous allons vous faire circuler les maquettes où il faut apposer votre signature afin de toutes les recueillir.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Juste une précision, s'agissant du vote précédent, nous avons deux délibérations pour l'ECP : l'affectation du résultat 2019

Mme POUPONNEAU, Maire

Oui, nous l'avons votée.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Là, c'était l'approbation du Budget Primitif

Mme POUPONNEAU, Maire

Du BP, oui.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Nous avons switché deux lignes, pouvons-nous revenir au vote ?

Mme POUPONNEAU, Maire

C'est-à-dire ?

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Il y a eu deux votes en une fois ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Non, ce sont les deux délibérations. Vous voulez que nous refassions le vote relatif à l'affectation du résultat ?

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Je voudrais juste revenir sur la première délibération relative à l'affectation du résultat s'il vous plaît ou alors c'est nous qui avons mal suivi.

Mme POUPONNEAU, Maire

D'accord. Je vous rappelle que le résultat à affecter à partir du compte administratif qui a été voté par l'équipe précédente le 13 février 2020 est de -37 006,27 euros. Il était proposé d'affecter ce résultat en report de fonctionnement R002. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? C'est la même chose !

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Non, il s'agit de la suivante relative à l'approbation des comptes.

Mme POUPONNEAU, Maire

Il n'y a pas de problème ! Nous recommençons sur le budget annexe de l'ECP. Nous vous proposons :

- en section de fonctionnement : la somme de 444 939 euros ;
- en section d'investissement : la somme de 49 994,82 euros.

Qui s'abstient ? (2) Qui est contre ? (3) Qui est pour ? (24)

**Délibération n° 2020DEAC58 « BUDGET »**

**Objet : Vote du budget primitif 2020 de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,  
Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4 – IV qui indique : « Au titre de l'exercice 2020, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 263-9 du code des juridictions financières, le budget est adopté au plus tard le 31 juillet 2020 ».  
Vu le Décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,  
Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,  
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'ECP réuni le 16 juillet 2020,  
Vu l'avis de la commission permanente réunie le 22 juillet 2020,  
Vu la délibération n° 202002DEAC13 en date du 13 février 2020 adoptant le Compte Administratif Communal de l'exercice 2019,  
Vu la délibération n° 202007DEAC51 en date du 28 juillet 2020 portant sur le vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2019,  
Vu la délibération n° 202007DEAC57 en date du 28 juillet 2020 adoptant l'affectation des résultats 2019,

Madame le Maire présente le projet de budget annexe ECP primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 444 939 euros et
- en section d'investissement à la somme de 49 994,82 euros.

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 3 contre (M. COSTES, Mme MAZZOLENI, Mme BON GONELLA) et 2 abstentions (M. KLYSZ, Mme BASQUIN) décide d'approuver le présent budget, comme présenté ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23) et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

Mme POUPONNEAU, Maire

Cette partie budgétaire étant terminée, je souhaitais remercier publiquement et très chaleureusement mon adjoint Miguel PAYAN qui a passé beaucoup de jours et de nuits à travailler à ce budget. Je l'ai déjà dit tout à l'heure, je remercie également Madame la DGS ainsi que nos agents de la comptabilité qui ont été particulièrement investis. Je vous remercie tous très sincèrement puisque Madame BON GONELLA l'a elle-même dit, nous savons la charge de travail que cela représente. Je vous en remercie. Je vous propose de passer à la délibération suivante.

**10. PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs**

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous vous proposons d'ouvrir :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet, à compter du 1er octobre 2020.

Y a-t-il des questions particulières relatives à cette délibération ? Ce n'est pas le cas. Je la mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n°202007DEAC59 « PERSONNEL »**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et ainsi de favoriser le déroulement de carrière des agents.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois pourvus de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,  
Vu le budget communal,  
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste suivant et de modifier en conséquence le tableau des effectifs joint à la présente délibération :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

### **11. FINANCES : Approbation de la convention d'utilisation des équipements sportifs entre la Région, le lycée Nelson Mandela et la Commune**

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vais laisser la parole à Laurence TARQUIS qui est notre conseillère municipale déléguée aux questions de second degré et siège au Conseil d'Administration du lycée.

Mme TARQUIS, Conseillère Municipale

La ville de Pibrac met à disposition, le gymnase situé à Coustayrac, pour les besoins du lycée Nelson Mandela. Il s'agit ici de signer une convention tripartite liant la Région Occitanie, le Lycée Nelson Mandela et la Commune de Pibrac pour régler les modalités d'utilisation et les conditions financières pour l'usage du gymnase par le lycée pendant le temps scolaire. Cette convention aurait dû être signée il y a déjà bien longtemps. Il s'agit donc de régulariser la situation.

Mme POUPONNEAU, Maire

Ce n'est pas de la polémique, mais j'aimerais juste comprendre pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt, sachant que le lycée est ouvert depuis trois ? Cette convention avec la Région permet d'obtenir une redevance pour l'utilisation du gymnase d'un montant de 14,04 euros par heure. Sur la base d'un maximum de deux heures pour 30 classes pendant 36 semaines par an, la redevance pourrait s'élever à 30 000 euros par an. Cette convention n'avait pas du tout été passée et nous avons été un peu surpris de voir cela en arrivant, donc nous vous proposons de régulariser la situation. Y a-t-il des remarques particulières ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

Pour vous répondre, c'est vrai que c'était en attente. La première année, nous avons jugé que nous ne le faisons pas. Des discussions avec la Région avaient eu lieu, mais c'est un état de fait, cela a tardé et nous attendions l'établissement de la convention *via* la Région. Nous les avons relancés. C'est un mécanisme qui a duré et nous le regrettons.

Mme POUPONNEAU, Maire

D'accord, très bien. Je vous propose de la régulariser, ce qui permettra de faire rentrer un peu de recettes dans le budget de la Commune. Là, nous serons tous d'accord, c'est une bonne nouvelle pour la Commune. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? À l'unanimité, je vous remercie de m'autoriser à signer cette convention et tous les documents afférents.

#### **Délibération n° 202007DEAC60 « FINANCES »**

#### **Objet : Approbation de la convention d'utilisation des équipements sportifs entre la Région, le lycée Nelson Mandela et la commune**

La Région Occitanie a voté un dispositif harmonisé de l'utilisation des installations sportives mises à disposition des établissements scolaires, répondant au mieux aux besoins des utilisateurs et aux contraintes des propriétaires.

La ville de Pibrac met à disposition du Lycée Nelson Mandela le gymnase COUSTAYRAC adjacent. Une convention tripartite liant la Région Occitanie, le Lycée Nelson Mandela et la commune a été élaborée.

Cette convention a pour objet de régler les modalités d'utilisation et les conditions financières pour l'usage du Gymnase COUSTAYRAC, pendant le temps scolaire, pour les besoins du programme national de l'éducation physique et sportive des sections d'enseignement du lycée.

La Commune s'engage à mettre à disposition les équipements listés en annexe 1 de la convention. Les équipements sont utilisés avec les matériels présents, listés également en annexe 1.

Préalablement à l'utilisation des équipements, l'utilisateur aura pris connaissance des consignes générales de sécurité des équipements et des matériels ainsi que des modalités d'organisation des secours. Il aura pris connaissance du règlement intérieur de l'équipement sportif et accepté que l'occupation des locaux s'exerce sous son contrôle et sa surveillance ou celle de toute autre personne mandatée par ses soins dans le seul cadre de l'accueil et de l'accompagnement des élèves dès leur arrivée jusqu'à leur départ de l'équipement sportif.

S'agissant d'ERP, le propriétaire a la responsabilité de respecter les exigences réglementaires applicables en fonction des risques et d'effectuer une veille réglementaire afin d'être à jour de toute nouvelle prescription en ce domaine.

Les équipements sportifs sont mis à disposition selon un calendrier établi entre juin et juillet précédent l'année scolaire concernée.

L'utilisation sera facturée par le propriétaire à l'établissement scolaire, seul chargé du paiement de l'utilisation des équipements. La contribution financière régionale au budget du lycée sera calculée sur la base des volumes horaires d'utilisation réelle de l'équipement pour les seuls enseignements d'EPS. Le nombre d'heures retenues est mentionné sur un tableau récapitulatif (annexe 2 de la convention) signé de l'utilisateur et du propriétaire.

L'utilisateur s'engage à informer le propriétaire de toute annulation de plage horaire d'utilisation 48 heures à l'avance, faute de quoi l'heure d'utilisation sera due à la commune.

Le montant de la participation régionale fera l'objet d'une notification et d'un versement au lycée, qui règlera alors les sommes dues à la commune.

L'entretien et la maintenance des équipements sont à la charge du propriétaire. Chacune des parties garantit par une assurance appropriée les risques inhérents à l'utilisation des lieux et en communique un justificatif.

La convention proposée est conclue pour une durée de 10 années, à compter de l'année scolaire 2018-2019 jusque 2028-2029.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 – APPROUVE la convention tripartite d'utilisation du Gymnase COUSTAYRAC entre la Région Occitanie, le Lycée Nelson Mandela et la commune, annexée à la présente délibération,

2 – AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ses annexes, ainsi que tout document afférent, et tous les avenants à cette convention

### **Information diverses**

Mme POUPONNEAU, Maire

Avant de terminer le Conseil Municipal, je voulais vous donner un certain nombre d'informations diverses.

La première d'entre elles est que nous avons convenu, en accord avec Madame BAIGUINI, de mettre fin à son détachement à partir du 26 novembre 2020.

Je voulais également vous informer que la modification en cours d'expérimentation de la trajectoire Sud concernant les avions qui a fait tant de bruit a été pour l'instant interrompue par la DSAC qui s'est engagée à ne pas remettre en place cette expérimentation sans une concertation avec les communes et les populations concernées. Cette expérimentation va d'ailleurs être retravaillée au vu d'éléments nouveaux.

Je voulais aussi que nous ayons ce soir une pensée pour Sylvie LEROUX qui travaillait à Léo Lagrange, à l'école maternelle du Bois de la Barthe et pour Marie-Thérèse PAGES qui a été la directrice de l'école de La Salle pendant de nombreuses décennies. Elles ont toutes les deux pris leur départ à la retraite cette année. Je voudrais que nous ayons une pensée pour elles et qu'au nom de la Commune, nous les remercions pour leur investissement auprès des petits Pibracais.

Vous avez rapidement évoqué, Monsieur COSTES, tout à l'heure, l'ouverture d'une classe supplémentaire au collège. Contrairement à ce que vous avez dit, il ne s'agit pas de l'ouverture d'une classe ULIS puisque les élèves sont intégrés dans les classes et en sortent à certains moments pour avoir un accompagnement particulier. Ils sont donc comptabilisés dans les effectifs des classes, ce n'est pas une classe spécifique. En tout cas, il y avait beaucoup trop d'inscriptions au collège. J'en avais parlé au nouvel inspecteur d'académie quand il est venu faire la visite du collège pour la reprise post-Covid. Je suis contente que l'ensemble des revendications des parents, des équipes pédagogiques et de nous-mêmes aient pu être entendues avec



l'ouverture de cette nouvelle classe puisque sur la cohorte précédente, ils étaient à plus de 30 élèves par classe en sixième.

Je souhaite également vous annoncer que suite au dernier Conseil Métropolitain, j'ai été élue à la présidence de la Commission économie, innovation et emploi.

Je souhaite vous informer aussi que j'ai signé un arrêté d'annulation du permis d'aménager de Coustayrac et que nous allons retravailler avec les différentes parties prenantes pour proposer un nouveau projet sur cette zone. Nous avons des réunions de travail prévues dans les prochaines semaines.

Je voulais également vous annoncer deux dates :

- le forum des associations se tiendra bien le 5 septembre. Les modalités sont encore à préciser au vu de toutes les évolutions réglementaires que nous aurons en matière de gestion Covid, mais en tout cas, nous allons le tenir, sauf contre-ordre et de préférence à l'extérieur pour des raisons que vous comprenez évidemment ;
- s'il nous est permis de réagir et de pouvoir respecter les réglementations en matière de rassemblement de plus de dix personnes, nous essaierons d'organiser une animation le 29 août afin de pallier tout ce qui a été annulé ces dernières semaines et qui a beaucoup peiné l'ensemble des Pibracais, même si toutes les décisions que nous avons prises ont fait suite à des recommandations préfectorales.

Voilà l'ensemble des points que je voulais vous donner à titre d'informations diverses.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

S'agissant du départ de Madame BAIGUINI, avez-vous lancé un processus de recrutement sur la Commune pour la remplacer ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Tout à fait, nous avons annoncé que nous cherchions quelqu'un pour la remplacer.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Une petite remarque si vous me permettez, je voulais me réjouir de la décision d'abandon de l'expérimentation des trajectoires avions décollage Sud sur la plateforme d'aéroport de Toulouse-Blagnac. Il est vrai que cela avait créé pas mal d'émotion, beaucoup de communes s'étaient mobilisées à l'époque et j'étais moi-même monté au créneau assez fortement avec l'ensemble des communes en lien directement avec la DSAC, la DGAC à la fois locale et nationale. Je voulais aussi rendre hommage à Monique IBORRA qui m'avait accompagné sur ce sujet. Nous avons été directement auprès de la DSAC pour faire pression. En tout cas, je salue la décision de Monsieur le Préfet que je savais un peu favorable à cette décision et Denis OLAGNON, Secrétaire Général de la Préfecture qui nous avait accompagnés sur cette opération. Merci.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Juste une précision puisque nous touchons un domaine qui fait partie de mes compétences professionnelles et sur lequel j'ai quelques oreilles. Nous parlons bien pour l'instant de l'arrêt de l'expérimentation.

Mme POUPONNEAU, Maire

Tout à fait.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Quand vous arrêtez une expérimentation, cela ne veut pas dire que vous ne mettez pas quelque chose en place. Je vous invite et vous engage à suivre le dossier. Je suis prêt à vous y aider par mes contacts afin de vous rapprocher des bonnes personnes parce qu'il se passe certaines choses et que des décisions vont être prises. Si les deux expérimentations ont eu lieu, c'est justement bel et bien pour faire évoluer les choses au niveau de la plateforme de LFBO de Blagnac. Attention, la fin de l'expérimentation est une chose.

Mme POUPONNEAU, Maire

Mais ce n'est pas la fin du projet, nous sommes d'accord.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

C'est comme quand on discute les lois.

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous sommes d'accord. Bien évidemment, merci de votre proposition, nous y travaillerons ensemble et restons en vigilance. Le directeur de la DSAC que j'ai eu à plusieurs reprises au téléphone sur ce sujet m'a donné l'assurance que rien ne serait relancé sans une concertation.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Une fois encore, je pense qu'aucune autre expérimentation ne sera relacée, on peut passer à une modification, une évolution tout simplement des circuits aériens au niveau de la TMA de Toulouse.

Mme POUPONNEAU, Maire

D'accord. Je ne sais pas si vous avez plus d'information, mais les dernières annonces en termes de flux de vols parlaient d'un retour avant la crise à l'horizon 2024. Je pense que cela va quand même de toute manière impacter les vols au-dessus de nos têtes.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Tout à fait. La décision va forcément être impactée, mais il faut rester vigilant.

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous sommes d'accord et si nous sommes deux à être vigilants – trois, Monsieur COSTES, j'espère compter sur vous sur ce dossier-là aussi.

M. COSTES, Conseiller Municipal

En termes de trafic international, on est aujourd'hui à peu près à 22 % de la reprise du trafic. Ce n'est pas un trafic de reprise avec une charge de passagers constante. Le taux est même de 10 % pour certains vols, ce qui ne fait pas beaucoup. Vous soulignez que l'industrie aéronautique est en crise, nous sommes vraiment en crise. Nous attendons véritablement une stabilisation de la situation sanitaire pour permettre d'entrevoir, malgré des mesures drastiques qui vont être renforcées dans les prochaines semaines pour l'entrée dans les aéroports, des processus ont été mis en place par l'OACI, mais derrière, on envisage à peu près, non pas une reprise à l'horizon 2024, mais on espère pouvoir revenir à une situation normale – en tout cas pour Airbus – aux alentours de 2022.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je ne parlais pas d'Airbus puisque je parle des vols commerciaux.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Y compris d'Airbus et de la reprise du trafic au sens large. On entrevoit une sortie de crise fin 2022.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Au-delà de la crise et des conséquences de la Covid, faisons très attention parce que, y compris les conclusions par rapport à une baisse potentielle du trafic, cela pourrait aussi abonder de pouvoir détourner la quantité d'avions qui serait bien évidemment inférieure, ce qui voudrait dire des nuisances inférieures. De là à trouver des arguments comme ceux-là de la part des personnes qui veulent changer le trafic, c'est relativement simple. Il faut donc rester très, très vigilant et obtenir des choses écrites très concrètes et des décisions, pas simplement des décisions de suspension de tests.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je compte donc sur vous sur ces dossiers-là, Messieurs. Pourquoi faites-vous comme cela, Monsieur KLYSZ ? On fait ce que l'on peut ! Je compte sur vous dans l'intérêt de la Commune pour ce dossier.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Vous pouvez.

Mme POUPONNEAU, Maire

Super, merci beaucoup. Nous finirons donc ce Conseil Municipal par cette très belle note positive. Je vous souhaite à tous une bonne soirée et un très bel été. À bientôt.

La séance est levée à 21 h 50.